

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2025-2026

RECYC-QUÉBEC



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
L'EFFET CIRCULAIRE	5
RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE	7
GOUVERNANCE	18
ÉTATS FINANCIERS	39
DÉVELOPPEMENT DURABLE	67

**MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**« RECYC-QUÉBEC
agit comme carrefour
d'expertises pour
promouvoir des
comportements
durables, une vision
qui guide l'ensemble
de ses actions. »**



RECYC-QUÉBEC est une société d'État essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable du Québec. Au cours des dernières années, elle a tracé le chemin vers l'adoption d'une économie verte par l'implantation d'une économie circulaire. Le conseil d'administration de la société d'État a adopté un plan stratégique qui s'est déployé pour une première année. Le travail de tous et de toutes a convergé vers la réalisation de ce Plan stratégique 2025-2028. À travers ses quatre principales orientations et ses huit objectifs, ce plan positionne la Société avec une vision renouvelée et conforme à ses ambitions : être un accélérateur de changement pour une économie durable. RECYC-QUÉBEC souhaite renforcer son rôle de carrefour d'expertises pour impulser des comportements durables. C'est donc dans cet esprit que toutes les actions présentées dans ce rapport annuel de gestion ont été d'abord réfléchies, puis mises en œuvre.

Cette première année de déploiement du plan a été marquée par l'atteinte et même le dépassement de plusieurs indicateurs clés, en plus d'avoir été le tremplin d'initiatives structurantes pour l'organisation. Je pense notamment aux efforts soutenus pour accroître la notoriété de RECYC-QUÉBEC et pour faire rayonner encore davantage sa mission.

Également, les membres du conseil d'administration ont aussi mis l'accent sur les pratiques de bonne gouvernance de RECYC-QUÉBEC et le fonctionnement général de la société d'État. Les règles de bonne gestion des fonds et des revenus ont été analysées et réexaminées dans l'optique d'une rigoureuse reddition de comptes à l'État québécois.

Les réussites des douze derniers mois ont été possibles grâce à la solide expertise et à l'engagement constant de l'équipe en place. À cela s'ajoute l'appui de nombreux alliés au sein de notre écosystème qui expriment cette même volonté de faire de la gestion des matières résiduelles et de l'économie circulaire des leviers de transformation économique et sociale.

Je signe le présent rapport avec confiance et fierté. Je remercie également la grande équipe de RECYC-QUÉBEC qui, une fois de plus, a mis tout son savoir-faire au profit d'une vision commune. Membres du conseil d'administration, employées et employés, toutes et tous sont au cœur des réalisations de la dernière année et sont la force derrière l'impact de RECYC-QUÉBEC.

M^e Christiane Pelchat
Présidente du conseil d'administration

**MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**« RECYC-QUÉBEC s'affirme
comme un acteur clé
de la transition vers
l'économie circulaire. »**



Si j'avais à résumer 2025-2026, je dirais que c'est l'année où RECYC-QUÉBEC s'est plus que jamais affirmée en tant que véritable acteur clé de la transition du Québec vers une économie circulaire. Chef de file, facilitateur, incontournable, ces termes inspirants me viennent en tête lorsque je pense à notre vision organisationnelle. Ils incarnent aussi la voie qui guide chacune de nos actions et qui trace notre feuille de route. Faire bouger l'aiguille, voilà la source de motivation de notre équipe et le moteur d'action qui nous pousse à innover, à oser et à vouloir aller encore plus loin.

Un exemple qui en témoigne concrètement est L'effet circulaire, un grand mouvement collectif que nous avons lancé afin de fédérer les organisations du Québec qui sont déjà dans l'action et d'en inciter d'autres à emboîter le pas. La transition circulaire est un projet de société et, en tant que maillon central, nous souhaitons inviter un maximum d'acteurs à agir en ce sens.

L'innovation fait aussi partie des valeurs profondes qui nous animent, en plus d'être la trame de fond de l'ensemble de nos initiatives. Le dernier exercice a d'ailleurs été actif à cet égard, alors que nous avons modernisé plusieurs de nos outils afin de répondre aux défis actuels et futurs et de nous adapter aux besoins du marché. Nous avons ainsi fait évoluer notre programme de reconnaissance IOR+, notre application mobile Ça va où? et certaines de nos plateformes informatiques, dont notre portail d'aide financière Moebius et notre tableau de bord de suivi du Plan stratégique 2025-2028.

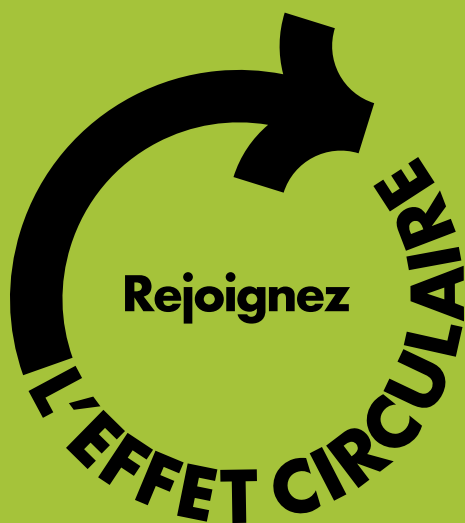
Toujours dans l'idée d'être alignés avec les besoins de nos clientèles et les enjeux du secteur, nous avons également développé des programmes d'aide financière ancrés dans le contexte actuel.

En terminant, je joins ma voix à celle de M^e Christiane Pelchat pour remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont mis cœur et efforts dans les projets menés avec brio au cours de cet exercice financier. Conseil d'administration, équipe de direction, membres du personnel et partenaires, je salue la collaboration et la passion qui nous rassemblent et qui continuent de nous propulser vers de nouveaux sommets, année après année.

A handwritten signature in black ink, reading 'Géhin'.

Emmanuelle Géhin
Présidente-directrice générale

Un grand mouvement collectif pour accélérer la transition vers une économie plus circulaire.



Un nouveau positionnement ancré dans notre mission

En 2025, RECYC-QUÉBEC a lancé L'effet circulaire, un mouvement collectif qui incarne sa mission de façon plus concrète, claire et accessible, et qui s'adresse aux citoyens, aux entreprises et aux municipalités. Colonne vertébrale du Plan stratégique 2025-2028, ce positionnement élargit la portée de l'organisation au-delà de la réduction du gaspillage pour embrasser pleinement l'économie circulaire. L'effet circulaire, c'est simple : adopter les bons réflexes au quotidien pour réduire notre empreinte sur l'environnement et générer un impact positif durable.

12 réflexes pour agir concrètement

Pour rendre le concept d'économie circulaire tangible auprès de toutes les cibles, le mouvement s'articule autour des 12 stratégies de l'économie circulaire qui se transforment en 12 réflexes concrets à acquérir : consommation responsable, économie collaborative, location, réparation, don et revente, écoconception, reconditionnement, valorisation, recyclage et compostage, entre autres. Chaque réflexe est formulé dans un langage simple et engageant pour inspirer le passage à l'action.

Un déploiement d'envergure

Lancé en octobre 2025 lors du Mois de l'économie circulaire, le mouvement L'effet circulaire s'est déployé progressivement à travers un écosystème complet : placement médias, réseaux sociaux, infolettres, conférences, événements et communications directes auprès des entreprises, des municipalités et des partenaires. Une trousse à outils a également été développée pour les employés de la Société, incluant des gabarits, des fonds d'écran, des signatures courriels et un guide de normes, afin de permettre à toutes les équipes de porter le message et de contribuer au changement de comportement responsable. Le lancement auprès du grand public a suivi en février 2026, amplifié par des relations publiques, du marketing d'influence et des offensives médias.

Une notoriété démontrée

Le mouvement L'effet circulaire a contribué à positionner RECYC-QUÉBEC comme étant LA référence lorsqu'il est question d'entreprises ou d'organisations qui font la promotion de la consommation responsable. Ainsi, 84 % des Québécois et Québécoises disent connaître RECYC-QUÉBEC, dont 59 % qui en ont une opinion positive.

Chacun, ambassadeur du mouvement

Plus qu'une simple campagne, L'effet circulaire est un véritable mouvement. Chaque membre de l'équipe de RECYC-QUÉBEC y contribue par son expertise et ses actions. Ensemble, nous avons le pouvoir de propulser le Québec vers un avenir plus durable.

Enjeu 1

Le leadership de RECYC-QUÉBEC dans le secteur de la gestion des matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Cibles 2025-2026	Résultats 2025-2026	Page
1 Jouer un rôle de fédérateur pour générer davantage d'impact dans l'écosystème	1.1 Mieux faire connaître le rôle et l'impact de RECYC-QUÉBEC	1.1 Taux de notoriété spontanée	25 %	19 %	8
	1.2 Favoriser la réduction à la source	1.2 Nombre de projets soutenus en réemploi et réduction à la source	16	31	9
	1.3 Réduire l'élimination	1.3 Quantité de matières détournées de l'élimination pour les secteurs des matières organiques et résidus de CRD grâce aux aides financières (en tonnes)	66 000	11 000	11
	1.4 Faciliter l'adoption des meilleures pratiques parmi les citoyennes / citoyens	1.4 Quantité de matières organiques d'origine municipale éliminée (en kilogrammes par habitant)	52	54	12
2 Susciter l'innovation	2.1 Soutenir davantage les acteurs dans l'innovation	2.1.1 Nombre de projets innovants soutenus grâce à des programmes d'aide financière ou des partenariats	27	36	13
		2.1.2 Nombre de projets de recherche en milieu institutionnel soutenus ou financés	13	12	13

Enjeu 2

La capacité à changer les comportements des acteurs

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Cibles 2025-2026	Résultats 2025-2026	Page
3 Mettre en valeur les savoirs	3.1 Améliorer nos processus de collecte, d'analyse et de diffusion des données pour en accroître l'impact	3.1 Nombre de consultations du site internet	916 000	940 367	15
4 Accompagner les ICI pour améliorer leur performance	4.1 Accentuer notre présence terrain auprès des ICI	4.1 Nombre total d'attestations en vigueur au programme IOR+	612	800	16
	4.2 Mettre en œuvre une stratégie d'intervention dans les filières problématiques	4.2 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées dans les filières problématiques, pour le secteur ICI (en kilogrammes par habitant)	102	100	17

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2025-2026

Relatifs aux engagements du Plan stratégique 2025-2028
(pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Les intitulés utilisés dans tous les paragraphes *Contexte lié à l'objectif* sont tirés du Plan stratégique 2025-2028. Certains textes ont été ajustés et mis à jour afin de tenir compte de nouvelles données disponibles et de suivre l'évolution du contexte. Les dossiers ont évolué grâce à la mise en place de plusieurs mesures.

Enjeu 1

Le leadership de RECYC-QUÉBEC dans le secteur de la gestion des matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire

Orientation 1

Jouer un rôle de fédérateur pour générer davantage d'impact dans l'écosystème

Objectif 1.1

Mieux faire connaître le rôle et l'impact de RECYC-QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif

RECYC-QUÉBEC est un acteur incontournable lorsqu'on parle de prévention et de gestion responsable des matières résiduelles, mais aussi d'économie circulaire au Québec. Année après année, la Société se positionne comme l'organisation phare reconnue en matière de consommation responsable, ce qui témoigne de sa notoriété auprès du public. En vue de maximiser son impact et d'accélérer la transition vers une économie circulaire, RECYC-QUÉBEC doit renforcer et élargir cette notoriété spontanée au-delà de son marché de niche. Mieux faire connaître le rôle et l'impact de RECYC-QUÉBEC permettra d'amplifier la portée de ses messages, de mobiliser les acteurs clés et de favoriser l'adoption de comportements plus responsables et durables auprès d'un plus large public.

Indicateur de performance

		2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.1 Taux de notoriété spontanée Référence : 22 % en 2024-2025	Cible	25 %	26 %	27 %
	Résultat	19 %		

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

Malgré un résultat de 19 %, la notoriété spontanée de RECYC-QUÉBEC demeure globalement stable. Le passage de 22 % à 19 % reflète une variation qui s'inscrit dans les fluctuations normales observées d'une année à l'autre. Il n'est donc pas possible de conclure à une diminution réelle de la notoriété de l'organisation.

Par ailleurs, lors de l'évaluation de la notoriété spontanée, RECYC-QUÉBEC demeure l'organisation la plus fréquemment citée en matière de consommation responsable. Afin de mieux faire connaître son rôle et son impact, la Société a d'ailleurs lancé son positionnement L'effet circulaire, qui affirme son leadership dans la mobilisation des acteurs autour de l'économie circulaire.

L'effet circulaire représente les retombées concrètes des actions de RECYC-QUÉBEC : l'amélioration des pratiques, l'adoption de nouveaux comportements et la contribution à la performance environnementale, sociale et économique du Québec. Grâce aux différentes initiatives de communication déployées autour de ce positionnement, RECYC-QUÉBEC a renforcé sa reconnaissance comme chef de file de l'économie circulaire auprès de ses différents publics, de son écosystème de partenaires jusqu'aux citoyens.

Objectif 1.2

Favoriser la réduction à la source

Contexte lié à l'objectif

La réduction de l'élimination désigne une diminution de la quantité de matières résiduelles qui sont acheminées vers l'enfouissement ou à l'incinération. Cette stratégie peut passer par la réduction à la source qui permet de prévenir ou réduire la génération de résidus lors de la conception, la fabrication, la distribution et l'utilisation d'un produit. Le réemploi fait également partie de cette stratégie puisque le fait de réutiliser mène nécessairement à la diminution de la quantité de matières résiduelles qui seront éliminées. Néanmoins, la réduction de l'élimination peut tout aussi bien reposer sur le détournement des résidus vers d'autres procédés comme le recyclage ou la valorisation énergétique. Rappelons que, selon la hiérarchie des 3RV, la réduction à la source est le premier geste à privilégier pour assurer une saine gestion des matières résiduelles.

L'objectif de favoriser la réduction à la source vise à soutenir des projets privilégiant le réemploi et la réduction, notamment par le biais de programmes d'aide financière, de partenariats et de campagnes de sensibilisation. Ce soutien contribue à influencer les modes de production et de consommation des industries et des citoyens, tout en favorisant différentes stratégies liées à l'économie circulaire, comme l'écoconception et la mutualisation des biens et services. Les projets soutenus permettent également de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matières.

Indicateur de performance		2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.2 Nombre de projets soutenus en réemploi et réduction à la source Référence : 15 projets en 2024-2025	Cible	16	18	20
	Résultat	31		

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

Ce résultat s'explique par la complémentarité de leviers porteurs déployés par RECYC-QUÉBEC pour appuyer la réduction à la source et le réemploi dans une approche d'économie circulaire. D'une part, plusieurs partenariats stratégiques ont permis de soutenir et d'accélérer des initiatives à fort impact. C'est notamment le cas du partenariat avec La Ruche dans le cadre du Fonds Moins c'est plus (FMC+), qui propulse des projets innovants axés sur la réduction des déchets à la source et le réemploi des matières résiduelles, ainsi que de celui conclu avec Esplanade Québec pour le Mouvement circulaire, qui accompagne les entreprises québécoises dans le développement de solutions en économie circulaire. D'autre part, des collaborations en sensibilisation ont contribué à faire évoluer les comportements de consommation. Le partenariat avec Protégez-Vous nous a permis de diffuser des contenus et des études sur la réparation et le prolongement de la durée de vie des produits. De plus, l'édition 2026 du Baromètre de la consommation responsable, réalisée par l'Observatoire de la consommation responsable (OCR) de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM), portait entre autres sur les textiles, une matière encore largement envoyée à l'enfouissement, ce qui renforce la pertinence de sensibiliser les consommateurs à la réduction et au réemploi. Enfin, nos programmes d'aide financière ont également joué un rôle déterminant, notamment le Programme de soutien à la circularité des textiles, le Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois. À eux seuls, ces programmes soutiennent 13 des 31 projets recensés, ce qui témoigne concrètement de leur effet structurant sur l'atteinte du résultat.

Objectif 1.3

Réduire l'élimination

Contexte lié à l'objectif

Lorsque des déchets organiques – tels que les résidus de table, les résidus de jardin, le papier cartonné ou le bois – sont éliminés dans des lieux d'enfouissement, ils produisent du méthane, un puissant gaz à effet de serre. Ce processus se poursuit pendant de nombreuses années, ce qui signifie que le méthane produit aujourd'hui dans les lieux d'enfouissement est le résultat de l'élimination de déchets organiques il y a plusieurs années. Agir pour diminuer l'enfouissement est synonyme de réduction des impacts sur les changements climatiques. Le travail de RECYC-QUÉBEC auprès de la population et de tous les acteurs en GMR vise à contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Les résidus de CRD sont également majoritairement éliminés. Ils représentent une part importante des matières résiduelles utilisées en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement et malheureusement, des quantités significatives qui sont abandonnées se retrouvent dans la nature ou sont gérées de façon tout à fait inappropriée.

RECYC-QUÉBEC compte réaliser des investissements pour réduire le recours à l'élimination, et ce, par le biais de ses programmes d'aide financière. Pour ce faire, une importante initiative du Plan stratégique 2025-2028 consiste à améliorer les mesures d'impact de ces programmes. Bien qu'un suivi rigoureux ait déjà été effectué en ce sens, toute nouvelle entente conclue comportera une reddition de comptes additionnelle sur les quantités détournées de l'élimination.

Réduire l'élimination est un objectif qui vise à influencer les générateurs de matières résiduelles, notamment les municipalités et les ICI, afin qu'ils poursuivent leurs efforts de réduction selon la hiérarchie des 3RV. En effet, selon le Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec, le secteur municipal génère toujours les plus grandes quantités de matières résiduelles éliminées au Québec.

Contexte lié à l'indicateur de performance

L'indicateur prévu, soit la quantité de matières détournées de l'élimination pour les secteurs des matières organiques et résidus de CRD grâce aux aides financières, se mesure à l'aide des déclarations des promoteurs, lors du dépôt d'une demande d'aide financière, mais également lors de la finalisation de leur projet. La référence utilisée est empruntée à l'année 2023-2024, puisqu'au cours de l'année 2024-2025 RECYC-QUÉBEC a approuvé très peu de projets d'aide financière compte tenu notamment de la fin du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR.

Indicateur de performance		2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.3 Quantité de matières détournées de l'élimination pour les secteurs des matières organiques et résidus de CRD grâce aux aides financières (en tonnes) Référence : 66 000 tonnes en 2023-2024	Cible	66 000	68 000	70 000
	Résultat	11 000		

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

La cible a été établie alors que RECYC-QUÉBEC prévoyait avoir accès, pour la période 2025-2028, à une enveloppe totale d'environ 60 M\$ visant à mettre en place divers programmes d'aide financière. L'entente signée a plutôt octroyé un montant de 15 M\$, minimisant ainsi grandement la capacité à atteindre l'objectif visé de 66 000 tonnes. La référence utilisée pour fixer la cible concernait les projets approuvés en 2023-2024 où sept des projets qui y ont contribué représentaient environ 60 000 tonnes de résidus de CRD. En 2025-2026, il y a eu sept projets qui totalisent quant à eux 11 000 tonnes de résidus de CRD et de matières organiques potentiellement détournées de l'élimination. Les projets déposés et approuvés en 2025-2026 ont été de moins grande envergure que ceux de l'année de référence. Trois de ces projets étaient notamment situés dans des communautés isolées, où la possibilité de réaliser des projets permettant de gérer de grandes quantités de matières demeure un défi.

Objectif 1.4

Faciliter l'adoption des meilleures pratiques parmi les citoyennes / citoyens

Contexte lié à l'objectif

Le présent objectif vise à s'assurer que les citoyennes et les citoyens améliorent leurs pratiques et utilisent plus largement les collectes de matières organiques mises en place par les différents organismes municipaux offrant ces services, soit 75 % d'entre elles en 2023-2024. Il vise également à considérer les mesures de réduction à la source des matières organiques offertes par des municipalités ou mises de l'avant par les citoyens, par exemple le compostage domestique, l'herbicyclage ou le feuillicyclage. Dans cette optique, RECYC-QUÉBEC voudra exercer son leadership en facilitant l'adoption de meilleures pratiques en matière de récupération et réduction des matières organiques mais également en contribuant à ce que le plus grand nombre possible d'organismes municipaux offrent de tels services.

Contexte lié à l'indicateur de performance

L'indicateur prévu, soit la quantité de matières organiques d'origine municipale éliminée, en kilogrammes par année et par habitant, comprend les résidus alimentaires et les résidus verts, mais exclut les boues. Il se mesure à l'aide des résultats de l'étude de caractérisation à l'élimination, déterminant la quantité de matières organiques toujours éliminées, mise en relation avec la population totale du Québec. Les cibles annuelles considèrent que plus de 90 % de la population totale demeure dans une municipalité offrant désormais une collecte de matières organiques et visent une réduction globale de 10 % des quantités annuelles éliminées par habitant d'ici 2028.

Indicateur de performance		2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.4 Quantité de matières organiques d'origine municipale éliminée (en kilogrammes par habitant) Référence : 55 kilogrammes par habitant en 2023	Cible	52	50	49
	Résultat	54		

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

La cible n’a pas été atteinte, notamment puisque le nombre de nouvelles municipalités ayant mis en place une collecte des matières organiques sur leur territoire a ralenti comparativement aux dernières années. Il devient ainsi nécessaire d’augmenter le nombre de logements desservis dans les municipalités ayant déjà des collectes ou de faciliter le geste pour les citoyens déjà desservis. Dans ce dernier cas, RECYC-QUÉBEC a déployé un volet supplémentaire au programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) permettant de financer l’acquisition d’équipements de collecte des matières organiques, incluant des récipients de cuisine. Ce volet s’est complété en septembre 2025 et ses effets se feront ressentir davantage au cours des prochaines années. Quant à l’augmentation des logements desservis par une collecte de matières organiques, des efforts importants doivent être consentis par les municipalités afin de desservir les multilogements. RECYC-QUÉBEC a pour sa part déployé des efforts en ce sens en diffusant des informations permettant de mettre en place de tels services et réalisera en 2026-2027 une étude spécifique portant sur la collecte des matières organiques dans les immeubles de plus de neuf logements. Dans ce contexte, la collecte des matières organiques dans les immeubles multilogements aidera significativement à atteindre la cible.

Orientation 2

Susciter l’innovation

Objectif 2.1

Soutenir davantage les acteurs dans l’innovation

Contexte lié à l’objectif

RECYC-QUÉBEC souhaite favoriser l’utilisation accrue des stratégies d’économie circulaire, plutôt que prôner l’économie linéaire, et miser davantage sur les pratiques soutenant la finance durable. Il faut notamment sortir du paradigme consommer-jeter.

Partout dans le monde, des réglementations soutenant les pratiques circulaires sont régulièrement adoptées et RECYC-QUÉBEC souhaite s’en inspirer et en connaître davantage, afin d’alimenter en bonnes pratiques les acteurs québécois de l’écosystème environnemental.

RECYC-QUÉBEC est bien positionnée pour jouer un rôle d’influence basé sur des faits et des données probantes, déjà expérimentées ailleurs, afin d’influencer le comportement des acteurs. La Société incitera également le développement de la recherche en GMR au Québec à travers différents partenariats et collaborations. En agissant de façon proactive dans la recherche et la transmission du savoir, la Société permettra à ses partenaires et aux acteurs de la chaîne de valeur des matières résiduelles de progresser.

Indicateur de performance		2025-2026	2026-2027	2027-2028
2.1.1 Nombre de projets innovants soutenus grâce à des programmes d'aide financière ou des partenariats	Cible	27	37	50
	Résultat	36		
Référence : 22 projets innovants soutenus en 2024-2025				

Indicateur de performance		2025-2026	2026-2027	2027-2028
2.1.2 Nombre de projets de recherche en milieu institutionnel soutenus ou financés	Cible	13	14	15
	Résultat	12		
Référence : 12 projets de recherche soutenus ou financés en 2024-2025				

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

La cible pour le nombre de projets innovants a été dépassée et il est à noter que plus de la moitié des projets soutenus (19) l'ont été grâce aux nouveaux programmes d'aide financière, et ce, malgré le fait que ceux-ci n'aient été lancés qu'à l'automne 2025. Parmi les projets innovants soutenus, certains méritent d'être soulignés :

- GFL Environmental (Programme de soutien, de modernisation et d'arrimage avec les besoins et marchés pour les résidus de construction, rénovation, démolition et déconstruction)** Le centre de tri de résidus de CRD de GFL Environmental, situé à Montréal-Est, a installé un trieur optique pour améliorer la qualité du bois sortant afin de le diriger vers la filière du recyclage au lieu de celle de la valorisation énergétique. L'innovation de ce projet réside dans l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour assister le trieur optique, ce qui permet de retirer tous les contaminants et même des types de bois non désirés. L'IA permet d'éduquer le système afin d'identifier de nouveaux contaminants et ainsi assurer la production constante d'une excellente qualité de bois.
- Omyload (Programme de soutien à la circularité des textiles)** Omyload souhaite implanter un système de traçabilité RFID (identification par radiofréquences) permettant un suivi en temps réel des textiles des hôtels et des restaurants. Le projet vise à réduire à la source l'achat de textiles neufs en optimisant l'utilisation des textiles existants (par un suivi exact du nombre de lavages) et en réduisant les erreurs qui obligent actuellement les clients à avoir plus de textiles que nécessaire, par exemple à cause d'erreurs de comptage ou lors de remises accidentelles de textiles au mauvais établissement.
- Synergie Santé Environnement (Fonds d'impact RECYC-QUÉBEC)** Le projet de Synergie Santé Environnement explore un modèle de mutualisation pour le transport et la récupération des plastiques hospitaliers entre plusieurs installations de santé afin de répondre aux enjeux d'espace, de coûts et de logistique qui limitent actuellement leur recyclage. Il permettra de démontrer la faisabilité, les retombées et le potentiel de réplication de cette approche à l'échelle du réseau de la santé ainsi qu'à d'autres matières résiduelles.

En plus de soutenir des projets novateurs, nos programmes d'aide financière agissent comme un levier d'innovation. Le financement de nouveaux équipements permet notamment aux entreprises d'accéder à des technologies de pointe ou de s'associer à des centres de recherche pour concevoir des solutions technologiques plus avancées.

En ce qui concerne les projets de recherche, nous nous situons à un projet de la cible. Un 13^e projet avait démarré en mars 2026, mais puisque l'échéancier de celui-ci a été repoussé, nous n'avons pas pu l'intégrer dans les projets comptabilisés pour cet exercice.

De plus, les travaux en cours, notamment avec l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), sont hautement structurants pour la suite de nos interventions. Ils nous permettront d'approfondir nos connaissances et de développer des outils concrets pour mieux agir sur des matières à fort enjeu, comme les pneus hors d'usage et les matériaux de CRD. Par ailleurs, les recherches menées par le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) contribueront à mieux quantifier les effets de l'économie circulaire sur les émissions de GES et à cerner les incitatifs les plus efficaces pour accélérer l'adoption de modèles d'affaires circulaires dans les ICI. Ensemble, ces travaux renforcent notre capacité à orienter nos actions sur des bases probantes, à outiller les acteurs du milieu et à remplir pleinement notre mission en termes de gestion responsable des matières résiduelles et d'économie circulaire.

Enjeu 2

La capacité à changer les comportements des acteurs

Orientation 3

Mettre en valeur les savoirs

Contexte lié à l'orientation

RECYC-QUÉBEC possède une expertise unique dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, reposant à la fois sur une équipe de spécialistes et sur une grande quantité de données et d'analyses stratégiques. Grâce à la production régulière d'études de référence, qu'elles soient récurrentes, comme le Bilan de la gestion des matières résiduelles, l'indice de circularité de l'économie du Québec et l'étude de caractérisation à l'élimination, ou ponctuelles, la Société fournit des analyses essentielles pour orienter les stratégies et les actions en matière de réduction, de réemploi et de recyclage. Ces connaissances approfondies éclairent les décisions des acteurs du milieu et soutiennent la transition vers une économie plus circulaire et durable.

Ces publications, parfois uniques au Canada, constituent une mine d'informations stratégiques qui servent de base pour définir les actions en matière de gestion des matières résiduelles et d'économie circulaire. Toutefois, leur diffusion et leur accessibilité doivent être optimisées afin d'accroître leur portée et d'en faire des leviers concrets pour transformer les pratiques.

Objectif 3.1

Améliorer nos processus de collecte, d'analyse et de diffusion des données pour en accroître l'impact

Contexte lié à l'objectif

Dans un contexte où les décisions doivent être basées sur des données probantes, RECYC-QUÉBEC souhaite renforcer l'exploitation des informations qu'elle produit afin de maximiser leur valeur et leur impact. Il est essentiel d'améliorer non seulement leur diffusion, mais aussi leur accessibilité et leur compréhension. Une meilleure utilisation de ces données, tant comme outil de sensibilisation que comme levier d'action, permettra d'accélérer l'évolution des comportements et des pratiques de saine gestion des matières résiduelles.

Afin d'optimiser l'impact de ces connaissances, RECYC-QUÉBEC prévoit des actions concrètes pour rendre ses données plus accessibles, dynamiques et adaptées aux besoins des parties prenantes. La vulgarisation et la mise en valeur stratégique des informations recueillies joueront un rôle clé pour engager un plus grand nombre d'acteurs.

En misant ainsi sur une meilleure exploitation des données, RECYC-QUÉBEC se positionne comme un acteur central du changement, capable d'influencer durablement les comportements et les décisions. Cette démarche vise à renforcer son rôle de référence incontournable, à soutenir les initiatives d'économie circulaire et à mobiliser efficacement l'ensemble des clientèles vers une gestion plus performante et durable des matières résiduelles.

Indicateur de performance		2025-2026	2026-2027	2027-2028
3.1 Nombre de consultations du site internet Référence : 849 200 consultations du site internet en 2024	Cible	916 000	962 000	1 039 000
	Résultat	940 367		

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

Dans une perspective d’amélioration continue, et considérant l’objectif de la Société de faire du site Web un outil privilégié de diffusion de l’information tout en augmentant le nombre de consultations, un audit stratégique a été réalisé. Celui-ci a d’abord permis d’analyser certains aspects du site, dont le référencement, l’expérience utilisateur et l’accessibilité, puis d’identifier des pistes d’optimisation qui pourront être mises en œuvre dans un deuxième temps.

Des efforts de communication ont également été déployés afin de maximiser la visibilité du site à travers les différents outils, tribunes et campagnes et d’attirer un nombre croissant de visiteurs.

Parallèlement, des travaux ont été amorcés afin de développer un portail de données évolutif permettant la consultation de tableaux de bord interactifs. Ce portail permettra de rendre accessibles les données opérationnelles de RECYC-QUÉBEC sous un format dynamique, d’optimiser et d’harmoniser la structure interne des données, de faciliter la diffusion publique dans une optique de transparence et d’améliorer l’expérience des clientèles.

Orientation 4

Accompagner les ICI pour améliorer leur performance

Contexte lié à l’orientation

Selon Statistique Canada, plus de 97 % des entreprises au Québec sont considérées comme des PME, soit des entreprises comptant de 1 à 99 employés.¹ Or, selon un sondage de RECYC-QUÉBEC (2021) auprès de la population québécoise, les entreprises sont perçues comme les acteurs qui assument le moins leurs responsabilités pour une saine gestion des matières résiduelles (34 %), loin devant les citoyens (18 %) et les municipalités (8 %).² Une part importante de ces entreprises, mais également les institutions et les industries regroupées dans le grand secteur des ICI, génèrent plus de 30 % des matières résiduelles éliminées.

Les ICI, lorsque considérés comme un secteur d’activité en GMR, représentent un défi. La très grande variété d’entités, leurs activités, les services offerts, etc. influencent grandement les types de matières générées, leurs quantités et leur composition. De tout temps, les politiques gouvernementales en GMR ont été difficiles à mettre de l’avant pour cette clientèle et il demeure encore aujourd’hui difficile de bien cibler les priorités d’action. Toutefois, les prochaines années vont amener des obligations pour ces ICI, que ce soit via la collecte sélective modernisée ou les obligations annoncées pour la collecte des matières organiques générées. Une part de ces ICI est déjà desservie par le secteur municipal pour certains services en GMR, mais désormais le secteur dans son ensemble devra évoluer rapidement vers la mise en place de meilleures pratiques. RECYC-QUÉBEC souhaite les accompagner davantage à cet effet au cours des prochaines années.

1 Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2022
2 Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l’égard des 3RV (2^e édition 2021)

Objectif 4.1

Accentuer notre présence terrain auprès des ICI

Contexte lié à l’objectif

Les ICI sont de plus en plus sensibles à la GMR, que ce soit sous la force de pressions sociales, économiques ou par obligations, actuelles ou à venir, mais ces organisations manquent souvent de temps et de ressources afin de faire évoluer leurs façons de faire. De plus, leurs besoins sont considérables et variés.

RECYC-QUÉBEC veut influencer le comportement des ICI en mettant notamment l’accent sur une stratégie de segmentation permettant de cibler ceux qui génèrent les plus grandes quantités de matières résiduelles, mais également ceux ayant les plus grands défis causés par les types de matières résiduelles générées.

Nous souhaitons donc mieux rejoindre cet écosystème, être plus accessibles et promouvoir les avantages de la GMR ainsi que les stratégies de l’économie circulaire, afin que les organisations développent leur modèle d’affaires en intégrant la réduction des déchets.

L’attestation IOR+ est un des rares outils qui permettent à la fois de reconnaître les efforts des entreprises en GMR et de les accompagner dans la mise en œuvre de meilleures pratiques. Dans cette optique, RECYC-QUÉBEC veut mettre l’accent sur le nombre de nouveaux ICI ayant obtenu ou renouvelé cette attestation.

Indicateur de performance		2025-2026	2026-2027	2027-2028
4.1 Nombre total d’attestations en vigueur au programme IOR+ Référence : 555 attestations en vigueur en 2023-2024	Cible	612	673	741
	Résultat	800		

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

De nouveaux efforts ont été faits pour augmenter le taux de renouvellement des ICI dont l’attestation venait à expiration. De plus, l’entente de cinq ans conclue en 2024 avec le Bureau de coordination en développement durable (BCDD) du MELCCFP a permis de fournir un volume appréciable de demandes d’attestation de la part des ministères et organismes. Cette entente a aussi contribué à faire connaître le programme au sein des administrations publiques, qui constituent plus de la moitié des nouvelles attestations émises au cours de l’année financière.

Objectif 4.2

Mettre en œuvre une stratégie d’intervention dans les filières problématiques

Contexte lié à l’objectif

Il est difficile de trouver des débouchés pour plusieurs matières triées. Les filières de recyclage visant par exemple le bois, le textile et de nombreux produits de consommation (ex. : matelas, produits de fibre de verre, etc.) doivent être développées et soutenues.

RECYC-QUÉBEC veut ainsi s’attaquer à ces matières problématiques qui sont générées en grandes quantités et pour lesquelles peu ou aucune solution durable n’a encore été mise en place. En priorité, RECYC-QUÉBEC se penchera sur les matières qui sont éliminées par le secteur ICI, mais il faut également noter que le secteur municipal élimine encore une part très importante de ces matières.

De plus en plus, la gestion des matières résiduelles est transférée aux producteurs via des programmes de REP. Pour le secteur ICI, la proportion des matières éliminées qui ne se retrouve pas dans un de ces programmes représente près de 60 % du total.

Indicateur de performance

		2025-2026	2026-2027	2027-2028
4.2 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées dans les filières problématiques, pour le secteur ICI (en kilogrammes éliminées par habitant) Référence : 104 kilogrammes par habitant en 2023	Cible	102	100	98
	Résultat	100		

Explication du résultat obtenu en 2025-2026

Le résultat obtenu démontre que les différentes mesures mises en place auprès des ICI ont eu un effet positif et il est souhaité que cette diminution des quantités éliminées se poursuive. Les résidus de CRD représentent une part importante de ces matières et RECYC-QUÉBEC y consent des efforts importants, notamment grâce aux actions prioritaires mises en place depuis 2024. Celles-ci visent trois principaux objectifs, soit d’abord de documenter la chaîne de valeur, que ce soit par une cartographie des installations existantes ou la cueillette d’informations pertinentes lors de projets de déconstruction, de tri sur chantier, etc. Le second objectif est d’agir en amont, principalement en développant, pour des appels d’offres, des clauses standards favorisant un détournement maximal des résidus de CRD de l’enfouissement. Enfin, le troisième objectif est d’outiller les acteurs présents, dont les concepteurs de projets, les entrepreneurs ou les gestionnaires de centres de tri de résidus de CRD. De plus, le Programme de soutien, de modernisation et d’arrimage avec les besoins et marchés pour les résidus de construction, rénovation, démolition et déconstruction a comme objectif de soutenir des projets permettant d’améliorer de manière pérenne le tri, le conditionnement et le recyclage de ces matières.

En ce qui concerne les textiles, RECYC-QUÉBEC a élaboré un plan d’action interne dont la principale mesure est le déploiement du Programme de soutien à la circularité des textiles, qui se veut le premier programme du genre spécifique aux textiles lancé par la Société. Plusieurs projets soutenus visent les textiles post-industriels ou d’origine ICI, contribuant ainsi à l’atteinte du présent objectif.

Rapport du conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration est composé de onze membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidente du conseil et la présidente-directrice générale.

Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans. La présidente du conseil et la présidente-directrice générale sont, quant à elles, désignées pour un mandat d'au plus cinq ans. Les membres du conseil exercent leur fonction à temps partiel et sont rémunérés conformément au décret gouvernemental 221-2023, à l'exception de la présidente-directrice générale qui est rémunérée dans le cadre de ses fonctions.

Au 31 mars 2026, plus de 40 % des personnes membres sont des femmes, une personne membre était âgée de 35 ans ou moins au moment de sa nomination et une personne représente la diversité de la société québécoise. Plus des deux tiers des membres se qualifient comme administratrices ou administrateurs indépendants.

Les membres sont soumis au Code de déontologie et d'éthique des administrateurs de RECYC-QUÉBEC.

Le contexte dans lequel œuvre RECYC-QUÉBEC requiert que ses membres aient des compétences pertinentes et diversifiées. Le document « Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC » permet à la Société de fournir au gouvernement des orientations pour la nomination de nouveaux membres. Ce document est disponible sur le site Web de RECYC-QUÉBEC.

Mandat

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de RECYC-QUÉBEC et veille à sa bonne gouvernance et à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférant et aux autres lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration est en appui à la direction pour la livraison de mandats stratégiques confiés par le ministre ou identifiés prioritaires dans le cadre de la planification stratégique de la Société. Le conseil approuve le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel de gestion de la Société, en plus de nommer ses dirigeants.

Il veille également au respect des règles énoncées dans le Code de déontologie et d'éthique des administrateurs de RECYC-QUÉBEC. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité

d'audit et le comité des ressources humaines, ainsi qu'aux comités ad hoc qu'il crée au besoin. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités.

Réunions

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunions. Des réunions spéciales peuvent s'ajouter au besoin durant l'année. Un huis clos sans la présence des membres de la direction est prévu systématiquement à l'ordre du jour de chacune des réunions du conseil d'administration. Au cours de l'année 2025-2026, le conseil d'administration a tenu sept séances régulières et une séance spéciale. Les comités, incluant les comités ad hoc du plan d'action et du plan stratégique et celui de liaison avec le ministre, ont quant à eux tenu 17 séances régulières.

Considérant la nature du mandat, de la mission et des activités de RECYC-QUÉBEC, les réunions du conseil d'administration se déroulent selon une formule « sans papier » depuis 2014.

De plus, dans le cadre de sa démarche visant à intégrer les principes de développement durable à sa gouvernance, le conseil d'administration a fait un pas de plus dans la mise en œuvre de pratiques écoresponsables lors de ses séances. Les mesures réalisées démontrent qu'aucun déchet ultime n'a été généré au cours des trois rencontres analysées, les matières résiduelles étant entièrement compostables, recyclables ou consignées. Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements des membres du conseil ont diminué de façon significative d'une séance à l'autre grâce au recours accru au transport en commun, aux véhicules électriques et hybrides ainsi qu'à la participation à distance. Ces résultats témoignent de l'engagement du conseil d'administration à réduire son empreinte environnementale et à intégrer des pratiques exemplaires en matière de gouvernance écoresponsable.

Budget de fonctionnement du conseil d'administration

Lors des prévisions budgétaires annuelles, un budget est attribué au fonctionnement du conseil d'administration. Celui-ci peut être utilisé, entre autres, pour le remboursement des frais de séjour et de déplacement des administrateurs ou des frais de formation, lorsque requis, afin de permettre au conseil d'administration ou à l'un de ses comités de faire appel à des consultants externes.

Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités fait l'objet d'une évaluation annuelle par les membres du conseil. Aussi, ces derniers ont l'occasion de s'exprimer sur le déroulement des séances lors des huis clos tenus à la fin de chacune d'elles.

Formations reçues par les administrateurs en 2025-2026

	CAS ¹ (pour l'obtention du titre ASC ²) Total de 120 heures 3 jours pour chaque module					Colloque en gestion des matières résiduelles Réseau Environnement Drummondville 22 octobre 2025 8 h 30 à 17 h	Gala EnviroLys CETEQ Laval 3 novembre 2025 16 h à 22 h	Formation sur la Politique de prévention et d'intervention en matière de harcèlement et de violence au travail MC Perreault Avocate conseil 7 novembre 2025 9 h à 11 h	Autres (description, date, durée)
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5				
Richard Campeau	Du 29 au 31 mai 2025						✓	✓	
Bertrand Derome	✓							✓	
Michel Delisle									
Léo Fradette	✓					✓		✓	Colloque CRD CETEQ 3 février 2026 8 h à 19 h Salon des technologies environnementales Réseau Environnement 18 et 19 mars 2026 8 h le 18 jusqu'à 16 h 30 le 19
Emmanuelle Géhin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Colloque CRD CETEQ 3 février 2026 8 h à 19 h Salon des technologies environnementales Réseau Environnement 18 et 19 mars 2026 8 h le 18 jusqu'à 16 h 30 le 19
Habi Gerba								✓	
Hélène Gignac	✓					✓	✓	✓	Salon des technologies environnementales Réseau Environnement 18 mars 2026 8 h à 16 h 30
Michel Giroux						✓		✓	
Louise Hénault-Ethier								✓	
Christiane Pelchat	✓	✓					✓		
Julie Poitras-Saulnier	✓								

1. Collège des administrateurs de sociétés

2. Administrateur de sociétés certifié

Rapports des comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés ou mis à jour les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétence et d'expérience des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration. Il effectue l'évaluation du conseil, veille au respect des règles énoncées dans le Code de déontologie et d'éthique des administrateurs de RECYC-QUÉBEC et dans celui des dirigeants de la Société qui découlent notamment du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs*.

Le comité est présidé par M^e Michel Giroux et s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année financière. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale et la secrétaire générale assistent aux rencontres du comité.

En début d'année, le comité de gouvernance a identifié ses objectifs annuels et a approuvé le plan d'action annuel et le tableau de bord en suivi de ces actions.

Au cours de cette année, en plus d'avoir discuté de plusieurs sujets dont le comité a compétence, le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au conseil d'administration l'approbation de la mise à jour du *Règlement de régie interne*, du questionnaire d'évaluation du fonctionnement et de la Directive concernant la gestion des contrats de services, d'approvisionnement et de travaux de construction de la Société québécoise de récupération et de recyclage.

Il a aussi réfléchi à la mise à jour des compétences identifiées aux Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC et en a proposé la révision.

À la suite d'un mandat octroyé à une firme de consultation en matière de gouvernance et des recommandations en découlant, il a proposé la révision des chartes des comités de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines au conseil d'administration en plus d'un plan de relève des membres des comités et du conseil d'administration. Il a également tenu des travaux quant aux renouvellements des mandats des membres au sein des comités du conseil.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour fonction de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société et d'en faire la recommandation au conseil pour approbation. Il s'assure que les pratiques comptables sont conformes et efficaces. Le comité supervise la planification des activités d'audit interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources, notamment en ce qui a trait au financement des programmes gérés par la Société, et s'assure que les mécanismes de contrôle sont adéquats. Il exerce également une surveillance de l'activité contractuelle de la Société incluant le suivi du plan de gestion des risques contractuels.

Le comité est présidé par M. Michel Delisle. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le comité d'audit a tenu quatre réunions. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, le vice-président Performance organisationnelle, la directrice Gestion financière et conformité, l'auditrice interne et la secrétaire générale assistent aux rencontres du comité d'audit.

En début d'année, le comité d'audit a identifié ses objectifs annuels et a approuvé le plan d'action annuel et le tableau de bord en suivi de ces actions.

En cours d'année, il a participé à la révision annuelle de la Politique de placement et a rencontré l'auditeur externe de la Société, soit le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré l'auditrice interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques, a approuvé le plan annuel d'audit interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année. Il a également pris connaissance du rapport de revue et de surveillance 2022-2025 en matière de gestion des risques, de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, de la Directive informatique sur le chiffrement et l'utilisation des disques amovibles ainsi que du Rapport d'audit de sécurité de l'information pour répondre au livrable du plan d'action du comité d'audit 2025-2026.

Il a aussi rencontré à trois reprises le gestionnaire de portefeuille de la Société pour le bilan de sa gestion ainsi que pour prendre connaissance des perspectives du portefeuille de placements.

Il a également analysé puis recommandé l'adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement 2025-2026 ainsi que des orientations budgétaires pluriannuelles pour la période 2025-2026 à 2028-2029.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés. Le comité des ressources humaines contribue également à l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience pour le poste occupé par la présidence-direction générale ainsi qu'à la sélection et à la planification de la relève des dirigeants. Un suivi de l'évolution des ressources humaines est fait à chacune des rencontres du comité des ressources humaines.

Le comité est présidé par M. Bertrand Derome. En 2025-2026, il s'est réuni à six reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, la directrice Développement organisationnel et ressources humaines, le vice-président Performance organisationnelle et la secrétaire générale assistent aux rencontres du comité des ressources humaines.

Au cours de l'année financière, en plus d'avoir discuté de plusieurs sujets dont le comité a compétence, le comité des ressources humaines a notamment recommandé au conseil d'administration le dégageant au 1er avril 2025 d'une enveloppe monétaire aux fins de la progression salariale du personnel d'encadrement, assimilable et non-syndiqué de la Société.

Il a identifié ses objectifs annuels et a approuvé le plan d'action annuel et le tableau de bord en suivi de ces actions.

Il a également approuvé le plan de relève de la haute direction et en a fait la recommandation au conseil d'administration.

Comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique

Le comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique est présidé par Mme Hélène Gignac. Il s'est réuni à une reprise au cours de l'année financière 2025-2026 afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, le vice-président Opérations et développement et la secrétaire générale assistent aux rencontres du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique.

Comité ad hoc de liaison avec le ministre

Le comité ad hoc de liaison avec le ministre a été constitué lors de la séance du conseil d'administration du 16 avril 2020. Le mandat du comité vise à alimenter et structurer la réflexion par rapport au rôle et aux responsabilités de RECYC-QUÉBEC. Le fruit de ces réflexions est par la suite partagé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le président de ce comité ad hoc est M. Léo Fradette. Le comité s'est réuni à une reprise au cours de l'année financière. Les personnes invitées à cette séance ont été la présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil.

Relevé des présences des administrateurs

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

	Conseil		Comités du conseil												Présences globales – conseil et comités	
			Comité d’audit		Comité de gouvernance et d’éthique		Comité des ressources humaines		Comité ad hoc du plan d’action et du plan stratégique		Comité ad hoc de liaison avec le ministre		Présences globales – réunions des comités			
	7 régulières et 1 spéciale		4 rencontres		5 rencontres		6 rencontres		1 rencontre		1 rencontre					
	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences
Richard Campeau	8	8	4	4	5	5							17	17	25	25
Bertrand Derome	8	7	4	4			6	6	1	0	1	1	20	18	28	25
Michel Delisle	8	6	4	4									12	10	20	16
Léo Fradette	8	8	4	4	5	5			1	1	1	1	19	19	27	27
Emmanuelle Géhin (PDG)	8	8	4	4	5	5	6	6	1	1	1	1	25	25	33	33
Habi Gerba ¹	8	8			2	1					1	1	11	10	19	18
Hélène Gignac	8	8					6	6	1	1	1	1	15	15	23	23
Michel Giroux	8	8			5	5	6	6			1	1	20	20	28	28
Louise Hénault-Ethier	8	6											8	6	16	12
Christiane Pelchat (présidente du CA)	8	8	4	4	5	5	6	5	1	1	1	1	25	24	33	32
Julie Poitras-Saulnier ¹	8	8			2	1					1	1	11	10	19	18

1. Habi Gerba et Julie Poitras-Saulnier ont été nommées membres du CGÉ lors du CA du 11 décembre 2025.

Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (en dollars)

	Rémunération de base versée ¹	Contribution aux régimes de retraite assumée par RECYC-QUÉBEC	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
Noms et fonctions des dirigeants les mieux rémunérés	A	B	C	D = (A+B+C)
Emmanuelle Géhin Présidente-directrice générale	216 115 \$	20 206 \$	884 \$	237 205 \$
Stéphane Devernal² Vice-président Performance organisationnelle et directeur Développement organisationnel et ressources humaines par intérim	214 742 \$	22 621 \$	1 637 \$	239 001 \$
Francis Vermette Vice-président Opérations et développement	182 421 \$	19 443 \$	– \$	201 865 \$
Stéphanie Nadeau Directrice Secrétariat général et services juridiques	177 631 \$	18 874 \$	3 015 \$	199 521 \$
Cathy Lamarche Directrice Développement organisationnel et ressources humaines (départ le 4 juillet 2025)	73 746 \$	7 478 \$	1 452 \$	82 677 \$
Josiane Cousineau Directrice Communications, relations publiques et marketing social	167 826 \$	17 632 \$	– \$	185 458 \$
Éric Lalancette² Directeur Opérations - Municipal, collecte sélective et résidus de CRD et directeur Opérations - Développement stratégique par intérim	168 453 \$	17 051 \$	1 805 \$	187 309 \$

RECYC-QUÉBEC n'offre aucun programme de rémunération variable.

1. Inclusion d'une rétroactivité pour 2023-2024 et 2024-2025 pour le personnel d'encadrement selon les instructions fournies par le Secrétariat du Conseil du trésor.
2. Inclusion d'une rémunération additionnelle accordée pour l'exercice temporaire de responsabilités associées à un poste vacant.
3. Cathy Lamarche a occupé la fonction de directrice Développement organisationnel et ressources humaines jusqu'au 4 juillet 2025.
Salaire annualisé estimé à 195 944 \$, soit (A) 171 290 \$, (B) 21 702 \$ et (C) 2 952 \$.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (en dollars)

	Rémunération versée pour la participation au CA ¹		Rémunération versée pour la participation aux comités ¹		Avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière
	Présidence A	Membre B	Présidence C	Membre D	E	F = (A+B+C+D+E)
Richard Campeau	– \$	12 927 \$	– \$	6 627 \$	– \$	19 553 \$
Michel Delisle	– \$	13 372 \$	5 299 \$	– \$	– \$	18 670 \$
Bertrand Derome	– \$	13 372 \$	5 725 \$	3 966 \$	– \$	23 063 \$
Léo Fradette	– \$	13 372 \$	5 072 \$	10 813 \$	– \$	29 257 \$
Habi Gerba	– \$	12 747 \$	–	955 \$	– \$	13 702 \$
Hélène Gignac	– \$	13 372 \$	5 299 \$	7 197 \$	– \$	25 867 \$
Michel Giroux	– \$	13 372 \$	5 299 \$	3 680 \$	– \$	22 351 \$
Louise Hénault-Ethier	– \$	13 372 \$	– \$	– \$	– \$	13 372 \$
Christiane Pelchat	25 853 \$	– \$	– \$	13 805 \$	– \$	39 658 \$
Julie Poitras-Saulnier	– \$	12 927 \$	– \$	955 \$	– \$	13 882 \$

1. Conformément au niveau 3 de la Rémunération des membres des conseils d'administration de sociétés d'État, la rémunération annuelle d'un membre est de 11 851 \$, la rémunération annuelle de la présidence est de 23 702 \$, la rémunération annuelle comme membre d'un comité est de 3 130 \$ et la rémunération annuelle de la présidence d'un comité est de 4 696 \$. Prendre note qu'un traitement rétroactif pour 2023-2024 et 2024-2025 est inclus afin de se conformer à la majoration de la rémunération des membres des conseils d'administration des sociétés d'État visées par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Curriculum vitae des membres du conseil d'administration

M^e CHRISTIANE PELCHAT

- Présidente du conseil d'administration
- Nomination au conseil : 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2028
- Membre de tous les comités (réguliers et ad hoc)
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

M^e Christiane Pelchat est avocate en droit administratif et étudiante au doctorat en droit à l'égalité à l'Université de Sherbrooke. Elle est aussi fellow de l'Institut d'études internationales de Montréal et membre du comité de pilotage de la Chaire UNESCO Femmes et Sciences pour le développement de l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti (ISTEAH). Elle a écrit l'ouvrage intitulé *La Laïcité de l'État : socle du droit des femmes à l'égalité*. Elle a terminé un mandat de trois ans à titre de présidente-directrice générale chez Réseau Environnement, organisme qui promeut l'économie verte. Elle a agi en Cour suprême du Canada à titre pro bono comme avocate représentant le groupe PDF Québec afin de faire valoir que le droit à l'égalité entre les sexes est protégé par la *Loi sur la laïcité de l'État*. M^e Christiane Pelchat a une vaste expérience de travail à l'étranger. Ancienne déléguée générale du Québec au Mexique, elle a dirigé des délégations de visites commerciales et culturelles et particulièrement la visite de la première ministre Pauline Marois au Mexique. Elle a cofondé la Fondation Serge-Marcil qui soutient une quarantaine d'enfants en Haïti dans les montagnes des Nippes. Récipiendaire du Prix Justice Pro Bono-Québec en juin 2025, elle a reçu le prix René-Chaloult du Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec. Elle a reçu en juin 2022 le prix de la laïcité Guy-Rocher du gouvernement du Québec. Elle a reçu le prix ESTim de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal en 2020 dans la catégorie leadership au féminin. Le CECI lui décernait le Prix femme en action en 2018. Elle a reçu le Prix Femmes de mérite du Y des femmes de Montréal en 2011, la Médaille du Barreau de Montréal en 2012 et le Prix Condorcet-Dessaules 2012 décerné par le Mouvement laïque québécois. Elle a aussi reçu le prix de l'année 2021 par le groupe Pour le droit des femmes du Québec.

EMMANUELLE GÉHIN

- Présidente-directrice générale
- Nomination au conseil : 17 avril 2023
- Échéance de mandat : 16 avril 2028
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Emmanuelle Géhin s'implique en environnement depuis plus de 20 ans, c'est un domaine qui la passionne et qui est au cœur de ses valeurs. Véritable pionnière dans ce marché, elle a fondé et dirigé pendant 10 ans OZONE, l'une des premières firmes de services-conseils en développement durable et en marketing vert au Québec. Reconnue par ses pairs pour son leadership visionnaire et sa contribution significative dans son champ d'activité, elle s'est vu remettre le Prix Femmes d'affaires du Québec en 2009.

Emmanuelle Géhin a mis ses compétences à la fois stratégiques et tactiques au profit de RECYC-QUÉBEC pendant cinq ans avant d'occuper le poste de directrice adjointe au cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, où elle a été, entre autres, l'architecte de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective en plus de piloter plusieurs dossiers d'envergure. Après un bref retour aux sources dans le milieu du service-conseil à la barre de l'entreprise Transfert Environnement et Société, elle a été nommée présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC en avril 2023.

Femme d'action axée sur les solutions, elle travaille au quotidien pour faire de RECYC-QUÉBEC un joueur de premier plan dans la transition du Québec vers une économie verte et circulaire. Elle entend ainsi mettre en œuvre, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, le déploiement du Plan stratégique 2025-2028 de la Société afin de positionner l'organisation comme un accélérateur de changement vers l'économie circulaire et comme un carrefour d'expertises pour favoriser des comportements plus durables. Finalement, elle compte faire de ses priorités l'innovation comme source de rayonnement collectif et comme puissant levier d'action.

MICHEL GIROUX

- Vice-président du conseil
- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Renouvellement de mandat : 21 août 2019 et 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2027
- Président du comité de gouvernance et d'éthique
- Membre du comité ad hoc de liaison avec le ministre et du comité des ressources humaines
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Capitale-Nationale

Me Michel Giroux a été membre du Barreau du Québec de 1972 à 2016. Il a exercé dans différents cabinets privés. Le 1^{er} avril 2016, il a pris sa retraite de la pratique du droit. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. Me Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport, dans la région de la Capitale-Nationale, de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre du comité exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes d'administrateur : administrateur et vice-président de la Fédération québécoise des municipalités, administrateur et secrétaire-trésorier de La Mutuelle des municipalités du Québec (2003 à 2009) et administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est actuellement membre du Comité assurance et prévention des sinistres de la FQMA. Il travaille également en développement immobilier de villégiature dans la région de la Mauricie.

Gouvernance

Curriculum vitæ des membres du conseil d'administration

RICHARD CAMPEAU

- Nomination au conseil : 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2027
- Membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Détenteur d'un baccalauréat en sciences appliquées volet génie chimique de Polytechnique Montréal, M. Richard Campeau a œuvré de nombreuses années dans le domaine des pâtes et papiers, principalement concernant la dimension environnementale. Il a plus précisément assuré la gestion des opérations dans des usines québécoises ainsi que pour des projets d'augmentation de capacité ou visant à améliorer la performance environnementale. Par la suite, il a travaillé comme consultant sur des aspects environnementaux au niveau international, notamment en Asie (Chine, Philippines, Malaisie) et au Maroc. Il a ensuite travaillé pour un équipementier suédois en tant que représentant technique dans la vente d'équipement pour le secteur des pâtes et papiers en Amérique du Nord. M. Campeau a également été député provincial pour la circonscription de Camille-Laurin de 2018 à 2022. Durant cette période, il a été nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et a été membre des commissions parlementaires sur le transport et l'environnement ainsi que sur l'agriculture, les pêcheries, l'énergie et les ressources naturelles.

MICHEL DELISLE, CPA, MBA

- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Renouvellement de mandat : 21 août 2019 et 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2027
- Président du comité d'audit
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

M. Michel Delisle est comptable professionnel agréé et titulaire d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule près d'une trentaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprise et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant 12 ans, M. Delisle possède une expérience professionnelle qui couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Pendant près de quatre ans chez Finance Montréal, il a œuvré à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il a également été chef des finances du Groupe Point Zero Benisti et assume maintenant ce rôle chez Harmonia World inc. Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration au fil de sa carrière.

BERTRAND DEROME

- Nomination au conseil : 21 août 2019
- Renouvellement de mandat : 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2027
- Président du comité des ressources humaines
- Membre du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique et du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Gestionnaire et conseiller en gestion de l'innovation et développement durable diplômé de l'École de design industriel de l'Université de Montréal, M. Bertrand Derome a dirigé l'Organisation mondiale de design de 2019 à 2025, après avoir été directeur général de l'Institut de développement de produits (IDP) durant sept ans, organisme auquel il s'est joint en 2006 à titre de conseiller en écoconception. Membre de l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ), conférencier et formateur aguerri, M. Derome met son expérience et sa passion au service des changements qui sont nécessaires à l'émergence d'une société plus responsable.

LÉO FRADETTE

- Nomination au conseil : 21 août 2019
- Renouvellement de mandat : 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2027
- Président du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Membre du comité d'audit, du comité de gouvernance et d'éthique et du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

M. Léo Fradette est un acteur de premier plan dans le domaine de la gestion des matières résiduelles depuis une trentaine d'années. Ayant été à la direction générale de l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec, il a été à l'avant-garde des premières mesures environnementales qui ont façonné le Québec d'aujourd'hui dans les systèmes de récupération, de tri, de conditionnement et de valorisation des matières résiduelles. Plus tard, à titre de vice-président au développement des marchés et technologies chez RECYC-QUÉBEC, M. Fradette a été un intervenant de première ligne des politiques environnementales, du déploiement municipal et territorial des premiers plans de gestion de matières résiduelles (PGMR), ainsi que de la création des programmes visant la prise en charge des produits (tels que la peinture et les huiles), instaurés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP). En s'inspirant des meilleures pratiques implantées ou développées ici et à l'international, M. Fradette a pu contribuer au démarchage et au déploiement de débouchés des matières recyclables dans les différents marchés. Tourné résolument vers l'avenir, M. Fradette souhaite mettre de l'avant et promouvoir une stratégie d'innovation et d'autonomie, à l'échelle des territoires régionaux, basée sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ), la hiérarchie des 3RV-É et l'économie circulaire. Il y voit des opportunités, bien sûr dans les secteurs reliés à la réduction à la source et au réemploi, mais aussi dans les activités découlant de la nouvelle économie verte, ainsi qu'au niveau des résidus générés dans les filières du textile, des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD), etc. L'application d'une telle stratégie serait, selon toute vraisemblance, susceptible de positionner le Québec comme un accélérateur de changement et un agent transformationnel mobilisateur. M. Fradette est détenteur d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration internationale et d'une maîtrise en analyse et gestion urbaines de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP).

HABI GERBA

- Nomination au conseil : 27 mars 2024
- Échéance de mandat : 26 mars 2028
- Membre du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

M^{me} Habi Gerba est l'entrepreneure à la tête de Gazelles, une entreprise qui opère dans l'industrie de la mode en se spécialisant dans la conception, la fabrication et l'entretien de vêtements haut de gamme et d'uniformes. Diplômée en design de mode au Cégep Marie-Victorin et formée au HEC Montréal en gestion d'entreprise, M^{me} Gerba se distingue par ses nombreux engagements qui lui valent, en 2016, la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse. En 2021, elle est lauréate du Black Designer of Canada Award of Excellence et reçoit en 2023 le prestigieux prix Ariane de la Fondation Marie-Victorin qui souligne son apport à l'industrie de la mode du Québec. Engagée socialement et souhaitant contribuer au grand virage inclusif du milieu des affaires et à une plus grande implication des jeunes dans l'économie, elle devient, en 2022, la 83^e présidente et porte-parole de la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM), la plus grande jeune chambre de commerce au monde. Finalement, elle a été administratrice de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et du Réseau des femmes d'affaires du Québec (RFAQ).

HÉLÈNE GIGNAC

- Nomination au conseil : 21 août 2019
- Renouvellement de mandat : 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2027
- Présidente du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique
- Membre du comité d'audit et du comité des ressources humaines
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Détentrice d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, M^{me} Hélène Gignac œuvre dans le domaine de l'environnement depuis près de 30 ans. À titre de consultante en environnement, elle a travaillé à la reconnaissance du Lac-Saint-Pierre comme réserve mondiale de l'UNESCO et au déploiement de l'écologie industrielle au Québec à travers le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), un centre collégial associé au Cégep de Sorel-Tracy qu'elle a dirigé pendant près de 18 ans. Elle a obtenu de nombreux prix soulignant l'excellence de son travail. Ainsi, en 2001, elle a été couronnée Intervenante de l'année au Gala du mérite économique de Sorel-Tracy pour son implication dans la démarche de reconnaissance de la région du Lac-Saint-Pierre comme réserve de la biosphère de l'UNESCO et en avril 2013, comme initiatrice de la nouvelle Technopole en écologie industrielle de Sorel-Tracy. Elle a siégé de 2010 à 2013 sur le Comité ministériel sur la Stratégie de recherche et d'innovation ainsi que, de 2014 à 2016, comme membre du Comité aviseur sur les matières résiduelles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. De plus, elle a présidé le Comité écologie industrielle et économie circulaire du CPEQ de 2018 à 2023.

Gouvernance

Curriculum vitæ des membres du conseil d'administration

LOUISE HÉNAULT-ETHIER

- Nomination au conseil : 4 mai 2022
- Échéance de mandat : 3 mai 2026
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Capitale-Nationale

Mme Louise Hénault-Ethier est cheffe de la division adaptation résilience mobilisation au sein de la Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires de la Ville de Montréal depuis 2025. À ce titre, elle dirige diverses initiatives liées à la transition écologique et au Plan climat de Montréal. Écologiste de formation et titulaire d'un doctorat en science de l'environnement (2016, UQAM), les intérêts de recherche de Mme Louise Hénault-Ethier s'articulent autour de l'économie circulaire et des solutions inspirées de la nature. Professeure associée à l'Institut national de la recherche scientifique, elle a été directrice du Centre Eau Terre Environnement (2021-2024). Ses recherches postdoctorales à l'Université Laval (2016-2021) ont porté sur le surcyclage des sous-produits agroalimentaires à l'aide des insectes comestibles (entotechnologies), sources de protéines durables pour l'alimentation humaine ou animale et de fumiers bénéfiques à la santé des sols et des plantes. Elle est cofondatrice de la ferme urbaine TriCycle (2019-2025) et a siégé au comité exécutif de la Table filière sur les élevages et la transformation des insectes comestibles du Québec (2020-2024). Enfin, elle a aussi mené diverses recherches sur le recyclage des résidus organiques par voie de compostage et de vermicompostage à l'Université Concordia (2000-2009), documenté des études de cas municipales et dans les ICI pour le compte de RECYC-QUÉBEC (2012-2015), publié un guide technique sur le compostage sur site (2011) et modélisé la gestion des matières organiques à l'échelle du Québec (2017). Tandis qu'elle était cheffe des projets scientifiques pour la Fondation David Suzuki (2016-2021), elle a agi comme coprésidente (2018-2019) puis membre (2019-2021) du Comité de modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage et produit divers mémoires en lien avec des enjeux provinciaux et municipaux de réduction à la source, de récupération et de plans de gestion des matières résiduelles. Elle a agi à titre d'administratrice de la Société québécoise de phytotechnologies (2016-2024) promouvant l'utilisation des végétaux pour solutionner des enjeux environnementaux comme la contamination des sols, la gestion de l'eau pluviale et du ruissellement et administratrice (depuis 2014) et de présidente (depuis 2019) du conseil d'administration du Collège Ahuntsic.

JULIE POITRAS-SAULNIER

- Nomination au conseil : 13 décembre 2023
- Échéance de mandat : 12 décembre 2027
- Membre du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Laurentides

Entrepreneure engagée, Mme Julie Poitras-Saulnier cumule plus de 15 ans d'expérience en développement durable et en entrepreneuriat à impact. Détentrice d'un baccalauréat en communication et d'une maîtrise en sciences de l'environnement et développement durable, elle est convaincue que les entreprises constituent l'un des plus puissants leviers de changement positif. Après avoir cofondé LOOP Mission, une entreprise en économie circulaire qui lutte contre le gaspillage alimentaire, et l'avoir dirigée pendant neuf ans, elle consacre aujourd'hui son énergie à la formation de la relève entrepreneuriale. Cofondatrice de Big Bang Académie, elle a pour mission d'aider les entrepreneurs à bâtir des entreprises prospères qui génèrent un impact positif sur le monde.

Reddition

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) respecte la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) à laquelle elle est assujettie.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	22
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	11	0	
21 à 30 jours	5	0	
31 jours et plus (le cas échéant)	6	0	
Total	22	0	

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	2

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, la Société rend accessibles sur son site Web les documents transmis en réponse à une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions prévues par le *Règlement*.

Entre autres documents, on y trouve également l'organigramme, les renseignements relatifs aux baux d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC, le plan de classification de ses documents, une description des services offerts incluant les différents programmes qu'elle administre, ainsi que des lois, règlements, codes de déontologie (des administrateurs et des employés de RECYC-QUÉBEC), directives et politiques. Plusieurs études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte et considérés comme d'intérêt public s'y trouvent également.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la <i>Loi</i> invoquées
Acceptée (entièrement)	4	0		s.o.
Partiellement acceptée	1	0		Articles 14, 48 et 56
Partiellement acceptée	1	0		Article 35
Partiellement acceptée	1	0		Articles 14, 23, 24, 25, 49, 53 et 54
Partiellement acceptée	1	0		Articles 9, 12, 22, 23, 25, 49, 56 et 59
Refusée (entièrement)	1	0		Articles 9, 12, 14, 23, 24, 25, 37, 39, 48, 49, 53 et 54
Refusée (entièrement)	3	0		Articles 23, 24, 25 et 49
Refusée (entièrement)	1	0		Article 48
Autres	8	0	Aucun document	
Autres	1	0	Demande d'informations	
Total	22	0	–	

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Conformément aux nouvelles obligations de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) et de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, RECYC-QUÉBEC doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité, en assurer le rayonnement au Québec, de même qu'en assurer la protection. RECYC-QUÉBEC s'est dotée d'une nouvelle Directive linguistique, laquelle énonce les situations où elle peut utiliser une autre langue que le français dans le cours de ses activités.

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ¹ ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non
Si oui, énumérer cette ou ces mesures.	s.o.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris ² une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	38
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ³ ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions ⁴ .	s.o.

Politique linguistique de l'État

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Publication sur l'intranet de RECYC-QUÉBEC
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	17
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable?	15

1. À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

2. La directive est considérée comme prise à la date indiquée au document final que l'organisme transmet au ministère de la Langue française pour approbation.

3. Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le *Règlement sur la langue de l'Administration* (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles cesseront d'avoir effet le 1^{er} juin 2025.

4. « Situations, cas, circonstances ou fins » fait référence au descriptif général des situations où les dispositions de temporisation sont utilisées avec les particularités les accompagnant. Ne pas comptabiliser chaque utilisation de ces dispositions.

Gestion et contrôle des effectifs

RECYC-QUÉBEC fait état des heures rémunérées pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, par catégorie d'emploi :

Catégories	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées
Personnel d'encadrement	19 601	–	19 601
Personnel professionnel	82 366	436	82 802
Personnel de bureau, technicien et assimilé	23 566	22	23 588
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	–	–	–
Étudiants et stagiaires	–	–	–
Total des heures	125 533	458	125 991

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Les ministères et organismes sont donc tenus de faire une reddition de comptes de leurs pratiques tarifaires dans leur rapport annuel de gestion.

Uniquement quelques tarifs applicables aux activités et services offerts par RECYC-QUÉBEC sont réglementés, notamment les tarifs des programmes portant sur les droits spécifiques

des pneus neufs, le régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, les attestations ICI on recycle + ainsi que le Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

RECYC-QUÉBEC détermine ses tarifs selon les coûts totaux de prestation de services afin d'atteindre l'autofinancement. La tarification doit également tenir compte de la capacité de paiement de l'industrie et des tarifs fixés par la réglementation.

Niveau de financement global des services de RECYC-QUÉBEC (en milliers de \$)

Programmes tarifés	2025-2026 réels		Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
	Revenus	Coûts		
Droits spécifiques sur les pneus neufs	43 564,8	39 789,3	109,5 %	100,0 %
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	1 248,5	1 248,5	100,0 %	100,0 %
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	272,5	324,8	83,9 %	51,3 %
Attestations ICI on recycle +	85,2	276,1	30,9 %	13,7 %
Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	0,9	0,6	150,0 %	0,0 %
Total des programmes tarifés	45 171,9	41 639,3	108,5 %	98,0 %

Mode d'indexation des tarifs

Les tarifs des programmes assujettis ont été indexés conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière et à la Politique de financement des services publics.

Nom du programme	Réglementation et cadre normatif	Mode de détermination	Date de la dernière révision tarifaire
Droits spécifiques sur les pneus neufs d'usage	Titre IV.5 de la <i>Loi sur la Taxe de vente du Québec</i> , art. 541,66.	En fonction du coût des services	1 ^{er} juillet 2023
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> LRQ C. Q-2, art. 53.31(2), 53.31(4), 53.31(12). <i>Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.</i>	En fonction du coût des services	25 juin 2025
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (par. 7, ali. 53,30). Ententes d'agrément selon le <i>Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées et de peinture</i> et l'article 4 du <i>Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.</i>	En fonction du coût des services	31 mars 2026
Attestations ICI on recycle +	Cadre normatif, relatif au programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.	En fonction du coût des services	4 avril 2018
Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	Fait office de cadre normatif et est étroitement lié à la Stratégie de valorisation de la matière organique.	En fonction du coût des services	1 ^{er} juin 2020

Valeur des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026

Contrats de services	Nombre	Valeur (avant taxes)
Contrats de services avec une personne morale	24	2 012 714 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne morale	–	–
Total des contrats de services	24	2 012 714 \$

Sommaire des réalisations en matière de ressources informationnelles

Modernisation des services numériques

En 2025-2026, RECYC-QUÉBEC a poursuivi la modernisation de ses services numériques afin d'améliorer l'accès à l'information, de soutenir l'expérience utilisateur et de faciliter la diffusion de ses contenus auprès des citoyens, des municipalités et des organisations. En plus des travaux de maintenance et d'hébergement du site Web, un audit stratégique a été réalisé afin d'en analyser différents volets, notamment le référencement, l'expérience utilisateur et l'accessibilité. Cette démarche visait à identifier des pistes d'optimisation, dans un contexte où RECYC-QUÉBEC souhaite faire de son site Web un outil privilégié de diffusion de l'information et en accroître le nombre de consultations.

L'application Ça va où? a aussi fait l'objet d'améliorations visant à accroître son utilité pour les partenaires municipaux et les citoyens. Une nouvelle fonctionnalité permet désormais aux intervenants municipaux en gestion des matières résiduelles d'ajouter des organisations de réparation et de réemploi. Cette évolution contribue à mieux faire connaître les options locales qui favorisent le prolongement de la durée de vie des produits. Afin d'augmenter sa visibilité, Ça va où? est également maintenant disponible sur le site Web de Bac Impact d'Éco Entreprises Québec. RECYC-QUÉBEC prévoit élargir l'utilisation de cet outil à d'autres organisations, notamment les municipalités et les MRC.

Par ailleurs, le projet de coupons de pesée électroniques, lié à la gestion des pneus hors d'usage, a été finalisé et est désormais en production. Celui-ci modernise le suivi des pesées, améliore la traçabilité des données et réduit le recours au papier.

En réponse au Décret 530-2021 sur l'adhésion aux services communs obligatoires, le projet de migration vers le Réseau gouvernemental de télécommunication a été finalisé. Cette migration consolide les services de télécommunication de l'organisation dans un environnement gouvernemental commun, plus structuré et mieux aligné sur les orientations numériques de l'État. Le projet de migration vers le service des Communications IP centralisées (CIC) a été démarré.

Des initiatives en gestion des données sont en cours afin d'améliorer la qualité, l'exploitation et la diffusion de l'information organisationnelle. Ces dernières visent à soutenir une prise de décision davantage appuyée par des données fiables, accessibles et structurées, tout en favorisant une meilleure circulation de l'information auprès des équipes et des parties prenantes.

En matière de cybersécurité, RECYC-QUÉBEC a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès du personnel. Des activités d'information, de formation et de rappel des bonnes pratiques ont contribué à renforcer la vigilance interne et à maintenir une culture organisationnelle axée sur la protection de l'information.

Ces actions traduisent la volonté de RECYC-QUÉBEC de poursuivre la modernisation de ses services numériques, d'accroître sa maturité numérique et de soutenir une gestion responsable, sécuritaire et efficace des ressources informationnelles.

Conformément à l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), voici un tableau faisant état de l'utilisation des sommes consacrées aux ressources informationnelles.

Investissements et dépenses réels en ressources informationnelles en 2025-2026

Types d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹	88,2	0
Activités ²	119,4	984,1
Total	207,6	984,1

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

Code de déontologie et d'éthique des Administrateurs de la société québécoise de récupération et de recyclage

Adopté au CA du 16 juin 2022

Section I

Définitions et dispositions générales

Définitions

1. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivants signifient :
 - a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps.
 - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage.
 - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société québécoise de récupération et de recyclage. Un conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société québécoise de récupération et de recyclage. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.
 - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société.
 - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté.
 - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier.
 - g) « médias (ou réseaux) sociaux » désignent un large éventail de services Internet et mobiles qui permettent aux utilisateurs de participer à des échanges en ligne, de diffuser du contenu qu'ils ont eux-mêmes créé et de se joindre à des communautés électroniques. Voici une liste non exhaustive de différents médias sociaux ;
 - les blogues : journaux en ligne (WordPress, Tumblr, Blogger, etc.);
 - les wikis : sites Internet collectifs où chaque utilisateur peut participer à la création de contenu (Wikipédia, etc.);
 - les sites de réseautage social : offrent la possibilité aux utilisateurs de se créer un profil et d'échanger des informations avec d'autres utilisateurs (Facebook, LinkedIn, Reddit, etc.);
 - les services de microblogage : permettent aux utilisateurs d'envoyer de courts messages et de partager les messages des autres (Twitter, etc.);
 - les sites de partage de médias : permettent aux utilisateurs de partager du contenu médiatique comme des vidéos ou des photos (YouTube, Pinterest, Flickr, Instagram, TikTok, Vine, SnapChat, etc.).
 - h) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30).
 - i) « personne liée » désigne une personne liée à l'administrateur qui peut être :
 - soit le conjoint ou l'enfant de l'administrateur, l'enfant du conjoint de l'administrateur ou un membre de sa famille immédiate;
 - soit une personne morale ou une autre entité :
 - dans laquelle l'administrateur détient plus de 10 % du capital-action;
 - dans laquelle une personne liée à l'administrateur détient une participation telle que décrite au premier sous-alinéa du présent alinéa.
 - j) « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474).
 - k) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage* (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion.
 - l) « Société » désigne la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC).

Section II

Objets, champ, portée

2. Le présent Code s'applique aux administrateurs, y compris le président-directeur général, de la Société.
3. La Société a pour mission d'amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.
4. Le présent Code a pour objectif d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie devant guider les administrateurs afin de garantir la réalisation de la mission de la Société suivant les meilleurs principes généraux de gestion dans le respect des cinq valeurs qui la guident, soit le respect, l'intégrité, la collaboration, la responsabilité et l'équité.
5. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
6. Outre le présent Code, l'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (RLRQ, chapitre T-11.011) et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r. 1). En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
7. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Le vote d'un administrateur peut néanmoins devenir public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès-verbal.
8. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.
9. L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

Section III

Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

10. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de celle-ci. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté, compétence et loyauté dans l'intérêt de la Société.

L'administrateur doit accomplir son mandat avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises. Il doit tenir à jour ses connaissances conformément à la politique de formation continue de la Société et avoir un jugement professionnel indépendant. À titre d'ambassadeur de la Société, il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
12. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les contractants, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

Neutralité politique et communications

13. En tout temps, l'administrateur doit s'abstenir de tenir des propos de nature à discréditer ou à ternir l'image ou la réputation de la Société, et ce, quel que soit le média utilisé. L'administrateur doit respecter les prises de position officielles de la Société et rediriger toute demande de communication qu'il reçoit de la part de représentants des médias vers le président-directeur général.

L'administrateur doit éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui portent préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de la Société.

14. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques ou à une démarche liée à un emploi qu'il occupe ou qu'il souhaiterait occuper.

15. L'administrateur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale au palier fédéral, provincial ou municipal doit en informer le président du conseil. Le président du conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Traitement de l'information

16. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient à l'occasion de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur.

17. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Obligations après la cessation des fonctions

18. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants.

19. Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au précédent alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Conflit d'intérêts

20. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel ou celui d'une personne liée et celui de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté et impartialité.

Il doit déclarer au secrétaire général tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

21. L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une autre entité à laquelle est lié l'administrateur ou une personne qui lui est liée.

L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association, la fiducie ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le déclarer au secrétaire général et, si requis, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. S'il y a lieu, il doit transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Une mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

Gouvernance

Code de déontologie et d'éthique des administrateurs de la Société québécoise de récupération et de recyclage

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts, des mesures appropriées en fonction de la situation particulière sont prises, telles que :

- lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- demander un avis au comité de gouvernance et d'éthique;
- conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de potentiel conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

Si une succession ou une donation reçue par l'administrateur le place dans une situation de conflit d'intérêts, cette situation ne sera pas considérée comme une contravention au Code, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Avantages

22. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à des fins personnelles ou qui ne sont pas directement en lien avec ses fonctions d'administrateur, ou au profit de tiers.
23. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société, ou qui pourrait potentiellement le devenir, ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise autres que ceux d'usage ou de valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

Fonctionnement interne

24. Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter d'intervenir dans le cadre des activités courantes de nature opérationnelle de RECYC-QUÉBEC. L'administrateur doit plutôt s'adresser au président du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.
25. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

Signalement

26. L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une contravention au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer. Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant les informations suivantes au secrétaire général :
 - l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette contravention;
 - la description de la contravention;
 - la date ou la période de survenance de la contravention;
 - une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

Section IV

Modalités d'application

Rôle du Comité de gouvernance et d'éthique

27. Le comité de gouvernance et d'éthique veille à l'élaboration et à l'application du Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.
28. Le comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du Code.
29. Le comité désigne le secrétaire général pour l'appuyer dans cette fonction.
30. Le comité doit :
 - réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation;
 - former et informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
 - donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique visée aux présentes;
 - faire enquête de sa propre initiative ou à la réception de dénonciation ou d'allégation, sur toute situation particulière susceptible de constituer une contravention au présent Code dans la mesure où la dénonciation concernerait la présidence ou la direction générale.

Lorsque le comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le secrétaire général lequel verra à faire le suivi approprié auprès du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif conformément à l'article 33 du présent Code le cas échéant.

Rôle du Secrétaire général

31. Le secrétaire général assiste le comité dans ses travaux concernant l'application du présent Code. Il tient les archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs. Le secrétaire général traite toute demande d'information relative au présent Code.

Lorsque le secrétaire général constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêts. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire général soumet la question au comité.

Adhésion

32. Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le secrétaire général. Un suivi sera fait au comité gouvernance et d'éthique.

Déclaration d'intérêts

33. L'administrateur doit remettre au secrétaire général dans les trente (30) jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle par les instances responsables du présent Code.

Défaut de conformité et sanctions

34. Une contravention à l'un ou l'autre des aspects du Code entraîne des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance de celle-ci. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable et celui prévu au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Section V

Dispenses

35. Le présent Code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
 - d) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

Section VI

Dispositions finales

36. Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent Code.

ÉTATS FINANCIERS

De l'exercice clos le 31 mars 2026

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints, ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité d'audit rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Emmanuelle Géhin
Présidente-directrice générale



Stéphane Devernal, MBA
Vice-président, Performance organisationnelle

Montréal, le 17 septembre 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 17 septembre 2026

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2026

	Note	2026 Budget	2026 Réel	2025 Réel
REVENUS				
Droits spécifiques sur les pneus neufs		40 703 000 \$	43 564 779 \$	41 208 720 \$
Transferts du gouvernement du Québec	11			
Subventions du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)		19 219 447	5 963 583	21 311 030
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)		4 680 626	1 237 242	877 364
Subventions de la Société du Plan Nord (SPN)		2 242 440	928 780	–
Subventions du Ministère du Tourisme (MTO)		416 717	213 517	322 352
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	11	5 145 717	1 248 503	2 636 265
Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises		268 000	272 505	527 607
Revenus de placements	3	2 100 000	4 432 195	4 553 620
Recouvrement vérification de programmes			1 704 323	–
Autres revenus		110 000	139 931	107 449
		74 885 947	59 705 358	71 544 407
CHARGES				
	4			
Programme des pneus hors d'usage		40 703 000	39 789 251	38 036 172
Gestion des matières résiduelles	5	21 705 626	11 199 872	23 520 648
Systèmes de consignation des contenants		–	–	309 351
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective		5 145 717	1 248 503	2 636 265
Récupération et valorisation de produits par les entreprises		522 798	324 817	418 456
Autres charges de programmes	6	6 808 806	5 269 357	4 807 859
		74 885 947	57 831 800	69 728 751
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		–	1 873 558	1 815 656
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		65 474 881	65 474 881	63 659 225
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	15	65 474 881 \$	67 348 439 \$	65 474 881 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2026

	2026	2025
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(4 665) \$	4 815 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables à l'élément suivant :		
Dérivé	28 843	(9 387)
Montant reclassé dans l'état des résultats		
Dérivé	2 366	(93)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	31 209	(9 480)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	26 544 \$	(4 665) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2026

	Note	2026	2025
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	52 195 026 \$	43 085 747 \$
Placements	8	102 983 565	124 885 545
Créances à recevoir	9	9 414 413	9 590 340
Dérivé		26 544	–
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec		32 221	49 900
		164 651 769	177 611 532
PASSIFS			
Charges à payer et frais courus	10	7 912 154	21 937 303
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants		–	2 663 180
Revenus reportés	11	42 476 572	86 454 974
Dérivé		–	4 665
Sommes remboursables aux ministères	12	47 931 909	2 240 715
		98 320 635	113 300 837
ACTIFS FINANCIERS NETS		66 331 134	64 310 695
Immobilisations corporelles	13	776 928	850 025
Charges payées d'avance		266 921	309 496
		1 043 849	1 159 521
EXCÉDENT CUMULÉ		67 374 983	65 470 216
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants:			
Excédent cumulé lié aux activités	15	67 348 439	65 474 881
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		26 544	(4 665)
		67 374 983 \$	65 470 216 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS			
ÉVENTUALITÉS	19		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



M^e Christiane Pelchat
Présidente du conseil d'administration



Michel Delisle, CPA, MBA
Administrateur

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2026

	2026 Budget	2026 Réel	2025 Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	– \$	1 873 558 \$	1 815 656 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(252 000)	(211 996)	(263 022)
Amortissement des immobilisations corporelles	254 500	285 093	282 385
Radiation d'immobilisations corporelles		–	75 000
	2 500	73 097	94 363
Acquisition des charges payées d'avance		(266 921)	(309 496)
Utilisation des charges payées d'avance		309 496	486 074
		42 575	176 578
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS		31 209	(9 480)
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	2 500	2 020 439	2 077 117
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	64 310 695	64 310 695	62 233 578
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	64 313 195 \$	66 331 134 \$	64 310 695 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2026

	Note	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent de l'exercice		1 873 558 \$	1 815 656 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Gains sur dispositions de placements		(2 064 530)	(739 984)
Radiation d'immobilisations corporelles		–	75 000
Amortissement des immobilisations corporelles		285 093	282 385
Revenus reportés		(9 591 625)	(25 147 011)
Ajustement des placements au taux d'intérêt effectif		248 447	(587 311)
		(9 249 057)	(24 301 265)
Variation nette des éléments d'actifs et de passifs reliés au fonctionnement	16	(5 151 727)	(22 949 252)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		(14 400 784)	(47 250 517)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(208 000)	(324 522)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		(208 000)	(324 522)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Acquisition de placements		(73 164 393)	(95 409 251)
Disposition de placements		96 882 456	109 707 104
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		23 718 063	14 297 853
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		9 109 279	(33 277 186)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		43 085 747	76 362 933
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	7	52 195 026 \$	43 085 747 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 4 899 423 \$ (2025 : 6 770 339 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2026

1

Constitution et mandat

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d’emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l’article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l’État, elle n’est donc pas soumise aux impôts sur le revenu.

FIDUCIAIRE

La *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d’assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10). Ce règlement a été abrogé le 31 décembre 2024 et le régime de compensation disparaîtra progressivement, pour être graduellement remplacé par le système modernisé de collecte sélective.

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l’état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2026	2025
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	83 412 \$	177 211 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	118 152 714	57 941 031
	118 236 126	58 118 242
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	118 236 126 \$	58 118 242 \$

2

Principales méthodes comptables

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la provision pour mauvaises créances ainsi que l'aide financière comptabilisée dans les charges à payer et frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIVERS PROGRAMMES ET FONCTIONS

La Société administre plusieurs programmes et fonctions. Les programmes sont régis par les lois ou décrets gouvernementaux tandis que les fonctions regroupent les activités encadrées par des ententes avec des partenaires ou initiées par la Société en lien avec sa mission.

Les charges sont présentées par programmes et fonctions. La répartition des charges entre les divers programmes et fonctions est établie en imputant à chacun leurs charges directes et en ventilant les charges indirectes selon des clés de répartition.

REVENUS

Droits spécifiques sur les pneus neufs

Les droits spécifiques sur les pneus neufs ne représentent pas d'obligations de prestation. Ils sont comptabilisés lorsque la Société a le pouvoir de les revendre ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

Les droits spécifiques sur les pneus neufs sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables et lorsque le produit des droits spécifiques sur les pneus neufs est perçu par l'administrateur, soit Revenu Québec.

Transferts du gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec sont constatés lorsqu'ils sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les transferts du gouvernement du Québec sont reportés lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective

Les contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective sont constatées au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés aux contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Revenus de placements

Les revenus d'intérêts sur placements, les intérêts sur dépôts bancaires, les gains sur disposition de placements et les gains réalisés sur dérivés sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les revenus de placements liés aux transferts du gouvernement du Québec provenant du MELCCFP, FECC et MTO encaissés à la date de fin d'exercice représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Ils sont reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

CHARGES

Aides financières

Les aides financières liées au programme des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles et au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et des droits spécifiques sur les pneus neufs) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a un contrat de couverture sur le carburant afin de se prémunir des fluctuations de prix. Cet instrument financier dérivé est classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé. À ce moment, le solde de gains et pertes de réévaluation rattaché à l'instrument est reclassé dans l'état des résultats.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer), les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants, les sommes remboursables aux ministères sont classées dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de l'état de la situation financière : la juste valeur du dérivé correspond à la valeur déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Étant donné que la situation du marché est à un moment précis, elle ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments.

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

L'instrument financier dérivé est classé dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

PASSIFS

Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants

Sommes remboursables en vertu de l'entente sur les contenants de bière

Les sommes remboursables correspondent aux résultats excédentaires du système de consigne calculés en vertu de l'Entente bière et remboursés annuellement par la Société aux adhérents.

L'Entente bière a pris fin à la date de l'abrogation de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (chapitre V-5.001), soit au 1er novembre 2023. Toutes les sommes remboursables dues ont été remboursées par la Société aux adhérents au cours de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3

Revenus de placements

	2026	2025
Intérêts sur placements	1 681 643 \$	3 127 870 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	686 022	685 766
Gain sur disposition de placements	2 064 530	739 984
	4 432 195 \$	4 553 620 \$

4

Charges

La nature des charges de la Société est la suivante :

	2026	2025
Traitements et avantages sociaux	8 613 986 \$	9 018 339 \$
Charges spécifiques de programmes et fonctions		
Frais de transport des pneus hors d'usage	22 780 292	21 747 005
Aides financières pour la transformation dans le cadre du programme des pneus hors d'usage	12 127 419	11 930 753
Aides financières dans le cadre de la Politique de gestion des matières résiduelles	4 802 348	16 426 403
Aides financières dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	634 708	968 025
Aides financières pour la recherche et développement dans le cadre du programme des pneus hors d'usage	48 750	48 750
Contributions financières	1 139 379	447 955
Mauvaises créances	637 000	–
Frais de perception des droits spécifiques sur les pneus neufs	135 203	127 858
Autres charges de fonctionnement		
Honoraires professionnels	1 943 708	2 465 160
Frais de communication	2 743 901	4 198 478
Loyer et entretien des locaux	523 101	525 631
Frais de bureau et dépenses reliées à l'informatique	518 404	622 659
Commandites	401 000	386 000
Formation, conférences et congrès	129 942	126 723
Frais de déplacement, de représentation et de réunion	152 069	178 560
Amortissement des immobilisations corporelles	285 093	282 385
Frais financiers et gestion de placements	215 497	228 067
	57 831 800 \$	69 728 751 \$

5

Gestion des matières résiduelles

	2026	2025
Financé par le MELCCFP		
Mesures du Plan d'action 2019-2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles	2 457 353 \$	17 961 308 \$
Mesures du Plan d'action 2025-2028 de la Politique de gestion des matières résiduelles	3 506 230	–
Étude ICI	–	19 922
Financé par le FECC		
Matières organiques	14 999	415 057
Planification et performance municipale	1 222 243	462 307
Financé par la SPN		
Matières résiduelles	31 995	–
Communautés isolées	905 797	–
Financé par le MTO		
Chantier réduction à la source	213 517	322 352
Auto-financé		
Mesures du Plan d'action 2019-2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles	323 862	1 108 738
Mesures du Plan d'action 2025-2028 de la Politique de gestion des matières résiduelles	1 816 551	–
Contenants de boissons	(2 000 000)	897 791
Construction Rénovation Démolition (CRD)	826 230	932 689
Chantier réduction à la source	865 409	858 870
Matières organiques	205 936	398 947
Planification et performance municipale	–	102 277
Communautés isolées	265 529	35 135
Matières résiduelles	544 221	5 255
	11 199 872 \$	23 520 648 \$

6

Autres charges de programmes

	2026	2025
Développement et planification stratégique	4 230 532 \$	3 608 714 \$
Programmes ICI et ICI on recycle +	548 512	656 805
Programmes des pneus hors d'usage de vélos	283 661	323 085
Autres	204 452	216 349
Gestion des données	2 200	2 906
	5 269 357 \$	4 807 859 \$

7

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2026	2025
Trésorerie	31 998 081 \$	14 824 199 \$
Équivalents de trésorerie	20 196 945	28 261 548
	52 195 026 \$	43 085 747 \$

Les équivalents de trésorerie représentent des bons du Trésor avec un taux de rendement de 2,28 % au 31 mars 2026 (2025 : 2,68 %).

8

Placements

	2026	2025
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux se situant entre 1,50 % et 4,40 % (2025 : 0,95 % et 4,40 %) et échéant à diverses dates jusqu'en février 2031	102 983 565 \$	109 885 545 \$
Certificat de placement garanti	–	15 000 000
	102 983 565 \$	124 885 545 \$

Au 31 mars 2026, la juste valeur des placements s'établit à 103 773 631 \$ (2025 : 127 635 852 \$).

9

Créances à recevoir

	2026	2025
Droits spécifiques sur les pneus neufs	6 542 764 \$	6 593 609 \$
Vérification des programmes	1 661 471	–
Taxes à la consommation à recevoir	944 305	1 324 899
Intérêts courus	619 402	1 199 363
Autres débiteurs	283 471	414 884
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	–	57 585
Provision pour mauvaises créances	(637 000)	–
	9 414 413 \$	9 590 340 \$

10

Charges à payer et frais courus

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus ¹	3 298 092 \$	15 859 695 \$
Programme des pneus hors d'usage	3 345 551	4 343 257
Traitements	851 477	1 105 144
Déductions à la source à payer	226 241	344 615
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	83 412	177 211
Dépôts sur contrat	107 381	107 381
	7 912 154 \$	21 937 303 \$

1. Inclus un montant total estimé de 2 214 825 \$ (2025 : 8 879 945 \$) d'aides financières comptabilisées dans les frais courus.

11

Revenus reportés

	2026				
	Solde de début	Encaissements de l'exercice	Sommes remboursables et remboursées	Sommes constatées à titre de revenus	Solde de fin
Subventions du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ¹	69 755 101 \$	8 537 977 \$	(42 671 068) \$	(5 963 583) \$	29 658 427 \$
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) ¹	5 141 854	117 478	(4 022 090)	(1 237 242)	–
Subventions de la Société du Plan Nord (SPN)	5 142 327	1 881 791	(1 000 000)	(928 780)	5 095 338
Subventions du Ministère du Tourisme (MTO) ¹	485 054	7 886	(238 751)	(213 517)	40 672
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	5 930 638	3 000 000	–	(1 248 503)	7 682 135
	86 454 974 \$	13 545 132 \$	(47 931 909) \$	(9 591 625) \$	42 476 572 \$
	2025				
	Solde de début	Encaissements de l'exercice	Sommes remboursables et remboursées	Sommes constatées à titre de revenus	Solde de fin
Subventions du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ¹	109 491 022 \$	3 130 965 \$	(21 555 856) \$	(21 311 030) \$	69 755 101 \$
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) ¹	7 995 561	264 372	(2 240 715)	(877 364)	5 141 854
Subventions de la Société du Plan Nord (SPN)	3 035 505	2 106 822	–	–	5 142 327
Subventions du Ministère du Tourisme (MTO) ¹	738 778	68 628	–	(322 352)	485 054
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	5 566 903	3 000 000	–	(2 636 265)	5 930 638
	126 827 769 \$	8 570 787 \$	(23 796 571) \$	(25 147 011) \$	86 454 974 \$

1. Les sommes octroyées durant l'exercice pour le MELCCFP, FECC et MTO incluent des revenus de placements de 1 578 907 \$ (2025 : 3 499 733 \$).

12

Sommes remboursables aux ministères

	2026	2025
Sommes remboursables au MELCCFP	42 671 068 \$	– \$
Sommes remboursables au FECC	4 022 090	2 240 715
Sommes remboursables à la SPN	1 000 000	–
Sommes remboursables au MTO	238 751	–
	47 931 909 \$	2 240 715 \$

13

Immobilisations corporelles

						2026	2025
	Mobilier et équipements	Équipements informatiques	Améliorations locatives	Logiciels	Développement informatique	Total	Total
Coût							
Solde au début de l'exercice	491 811 \$	1 000 335 \$	628 279 \$	493 066 \$	2 651 717 \$	5 265 208 \$	5 077 186 \$
Acquisitions	4 120	119 400	–	–	88 476	211 996	263 022
Radiations	–	–	–	–	–	–	(75 000)
Solde à la fin de l'exercice	495 931	1 119 735	628 279	493 066	2 740 193	5 477 204	5 265 208
Amortissement cumulé							
Solde au début de l'exercice	(485 140)	(905 158)	(606 611)	(493 066)	(1 925 208)	(4 415 183)	(4 132 798)
Amortissement de l'exercice	(4 510)	(44 455)	(4 998)	–	(231 130)	(285 093)	(282 385)
Solde à la fin de l'exercice	(489 650)	(949 613)	(611 609)	(493 066)	(2 156 338)	(4 700 276)	(4 415 183)
Valeur comptable nette 2026	6 281	170 122	16 670	–	583 855	776 928	
Valeur comptable nette 2025	6 671 \$	95 177 \$	21 668 \$	– \$	726 509 \$		850 025 \$

En date du 31 mars 2026, le poste Charges à payer et frais courus inclut un montant de 3 996 \$ lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles (2025 : 0 \$).

14

Avantages sociaux futurs

RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,09 % à 8,63 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,67 % à 11,23 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 549 604 \$ (2025 : 473 168 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15

Excédent cumulé lié aux activités

Au cours des exercices antérieurs, le Conseil d'administration a réservé une somme de 89 548 518 \$ pour des enjeux liés à sa planification stratégique ou à des programmes sous sa gouverne. Au cours du présent exercice, des sommes supplémentaires de 5 479 851 \$ provenant de l'excédent cumulé ont été réservées suite à l'adoption d'une résolution par le Conseil d'administration pour le programme des pneus hors d'usage. Au cours de l'exercice, une portion de 851 502 \$ (2025 : 5 133 713 \$) a été utilisée. De plus, le Conseil d'administration a autorisé la désaffectation d'un montant de 21 248 220 \$ précédemment réservé et son transfert aux excédents non réservés.

						2026	2025
	Excédent cumulé au début	Affectation à l'excédent réservé	Utilisation de l'excédent (charge)	Désaffectation	Excédent de l'exercice	Excédent cumulé à la fin	Excédent cumulé à la fin
Matières organiques	1 982 214 \$	– \$	(180 764) \$	(1 801 450) \$	– \$	– \$	1 982 214 \$
Contenants de boissons	6 102 209	–	2 000 000	(8 102 209)	–	–	6 102 209
Industries, commerces et institutions	2 205 229	–	(408 581)	(1 796 648)	–	–	2 205 229
Visibilité et être la référence	2 743 092	–	(2 200)	(2 740 892)	–	–	2 743 092
Réduction à la source et économie circulaire	1 201 200	–	(375 000)	(826 200)	–	–	1 201 200
Construction Rénovation Démolition (CRD)	6 807 051	–	(826 230)	(5 980 821)	–	–	6 807 051
Programme gestion des matières résiduelles	9 000 000	–	(775 066)	–	–	8 224 934	9 000 000
Programme MELCCFP	1 815 656	–	–	–	–	1 815 656	1 815 656
Pneus hors d'usage	25 420 001	5 479 851	(283 661)	–	–	30 616 191	25 420 001
Total réservé	57 276 652	5 479 851	(851 502)	(21 248 220)	–	40 656 781	57 276 652
Non réservé	8 198 229	(5 479 851)	851 502	21 248 220	1 873 558	26 691 658	8 198 229
Total	65 474 881 \$	– \$	– \$	– \$	1 873 558 \$	67 348 439 \$	65 474 881 \$

16

Variation nette des éléments d'actifs et de passifs reliés au fonctionnement

	2026	2025
Créances à recevoir	175 927 \$	7 325 465 \$
Dérivé	–	600
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	17 679	38 679
Charges à payer et frais courus	(14 029 145)	(9 555 996)
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	(2 663 180)	(3 189 714)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants	–	(4 759 795)
Revenus reportés	(34 386 777)	(15 225 784)
Sommes remboursables aux ministères	45 691 194	2 240 715
Charges payées d'avance	42 575	176 578
	(5 151 727) \$	(22 949 252) \$

17

Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, les membres du comité de direction et de la présidente-directrice générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

18

Obligations contractuelles et droits contractuels

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des ententes contractuelles à long terme et par des baux pour la location de ses locaux administratifs.

L'entente actuelle relativement aux locaux de Montréal se termine le 31 octobre 2027. L'entente actuelle relativement aux locaux de Québec se termine le 31 juillet 2029 avec une option de prolongation au gré de la Société pour une période supplémentaire de quatre années.

La Société s'est également engagée auprès de fournisseurs de biens et services dans le cadre de ses opérations. De plus, elle s'est engagée pour des aides financières dans le cadre d'ententes avec le MELCCFP et la SPN pour la gestion des matières résiduelles ainsi que pour des aides financières dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective et du Programme des pneus hors d'usage.

Le total des engagements au 31 mars 2026 pour les années subséquentes est de 7 727 827 \$, soit 866 560 \$ pour les baux, 1 656 846 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services ainsi que 5 204 421 \$ pour les aides financières (2025 : 1 254 634 \$ pour les baux, 5 068 519 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services et 1 714 903 \$ pour les aides financières).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Approvisionnement de biens et services	Aides financières
2027	423 914 \$	1 278 307 \$	1 899 319 \$
2028	293 798	345 074	2 363 093
2029	111 636	33 465	942 009
2030	37 212	—	—
	866 560 \$	1 656 846 \$	5 204 421 \$

La Société a conclu différents contrats avec des transporteurs et des recycleurs de pneus prévoyant des paiements maximums totaux de 121 783 400 \$ (2025 : 120 039 150 \$) à verser jusqu'en décembre 2026. Ces paiements sont établis en fonction des services rendus sur présentation de pièces justificatives pour le transport et le traitement de pneus hors d'usage. Aucun montant minimal n'est exigible. Au 31 mars 2026, un montant de 35 576 554 \$ (2025 : 32 516 561 \$) a été constaté dans les états financiers en lien avec ces contrats.

La Société a également conclu une entente de collaboration avec un partenaire externe dans le cadre d'une initiative de financement pour les PME actives dans le domaine de l'économie circulaire au Québec prévoyant des paiements maximums totaux de 3 000 000 \$ à verser jusqu'en décembre 2026. Aucun montant minimal n'est exigible. Au 31 mars 2026, aucun montant n'a été constaté dans les états financiers en lien avec cette entente (2025 : 1 250 000 \$).

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels de la Société découlent des ententes contractuelles avec le MELCCFP et la SPN pour des aides financières en gestion de matières résiduelles. Ils totalisent 3 093 170 \$ (2025 : 6 129 166 \$).

	Subventions du MELCCFP	Subventions du SPN
2027	12 250 \$	2 056 160 \$
2028	–	1 024 760
	12 250 \$	3 080 920 \$

19
Éventualités

POURSUITES ET LITIGES

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en litiges civils à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière de la Société ni sur les résultats de ses activités. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

20

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation, soit le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars 2026 est la suivante :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 195 026 \$	43 085 747 \$
Placements	102 983 565	124 885 545
Vérification des programmes	1 024 471	–
Intérêts courus	619 402	1 199 363
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	–	57 585
Autres débiteurs	283 471	414 884
Dérivé	26 544	–
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	32 221	49 900
	157 164 700 \$	169 693 024 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de la politique de placements de la Société qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir. Plus précisément, la cote minimale pour les titres de marché doit être de catégorie « AA » en tout temps, selon l'indice de Dominion Bond Rating Service (DBRS), Moody's et Standard & Poor's (S&P), à l'exception des titres d'organismes municipaux du Québec pour lesquels cette cote minimale n'est pas exigée. De plus, l'ensemble des titres émis ou garantis par un même émetteur municipal ou par une institution bancaire ne peuvent représenter plus de 15 % de la valeur du portefeuille.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir est réduit, puisque la Société évalue régulièrement la situation financière de ses créances à recevoir et examine leur historique de crédit. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des créances est minime. Elle établit la provision pour mauvaises créances en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des créances à recevoir. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances à recevoir dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour mauvaises créances, au 31 mars se détaille comme suit :

	2026	2025
Non en souffrance	1 062 822 \$	1 671 832 \$
En souffrance:		
moins de 30 jours	-	-
de 30 à 60 jours	-	-
plus de 60 jours	1 501 522	-
Moins la provision pour mauvaises créances	(637 000)	-
	1 927 344 \$	1 671 832 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour mauvaises créances s'établissent comme suit :

	2026
Solde du début	- \$
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	637 000
Montants recouvrés	-
Solde à la fin	637 000 \$

La Société est d'avis que la provision pour mauvaises créances est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. La Société réduit ce risque en traitant avec des institutions financières reconnues.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) sont payables dans les 30 à 45 jours suivant la fin de l'année financière. Les flux contractuels non actualisés de ces passifs financiers correspondent à leur valeur comptable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Société se détaillent comme suit:

				2026	
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans
Passifs financiers					
Charges à payer et frais courus ¹	7 578 532 \$	7 578 532 \$	7 578 532 \$	– \$	– \$
Sommes remboursables aux ministères	47 931 909	47 931 909	7 760 837	1 250 000	38 921 072
	55 510 441 \$	55 510 441 \$	15 339 369 \$	1 250 000 \$	38 921 072 \$
				2025	
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans
Passifs financiers					
Charges à payer et frais courus ¹	21 485 307 \$	21 485 307 \$	21 485 307 \$	– \$	– \$
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	2 663 180	2 663 180	2 663 180	–	–
Sommes remboursables aux ministères	2 240 715	2 240 715	2 240 715	–	–
	26 389 202 \$	26 389 202 \$	26 389 202 \$	– \$	– \$

1 Les charges à payer et frais courus présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'un passif financier, comme les dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soit la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements. Une variation du taux d'intérêt du marché peut avoir pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements. Une fluctuation des taux d'intérêt du marché aurait peu d'impact sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à long terme, car ils sont placés à taux d'intérêt fixes et sont généralement détenus jusqu'à leur échéance. La Société gère l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers.

Autre risque de prix

Dans le cours normal de son exploitation, la Société réalise des achats de carburant et est donc exposée aux fluctuations de prix. La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques. Afin de se prémunir des variations de prix, la Société a négocié des opérations d'échange sur commodité (contrats de swaps) avec une institution financière. Dans le cadre de ces ententes, la Société a convenu d'échanger des liquidités avec l'institution financière en fonction de la variation d'un indice déterminé. Pour la durée restante de cette entente, la couverture s'applique sur un total de 252 000 litres de carburant et s'échelonne de janvier 2024 à décembre 2026.

21**CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2025 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2026.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résultats 2025-2026 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Conformément aux allègements administratifs annoncés par le MELCCFP le 1er décembre 2025 concernant l'application de la *Loi sur le développement durable*, RECYC-QUÉBEC a maintenu le déploiement de son Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 ainsi que le suivi annuel des indicateurs qui y sont associés. Bien que certaines obligations administratives aient été simplifiées, notamment en matière de reddition de comptes et de planification, la Société demeure engagée à contribuer de façon ambitieuse et structurante à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Dans le cadre du présent rapport annuel de gestion, RECYC-QUÉBEC a privilégié une présentation des résultats de la performance en développement durable selon les orientations de la SGDD auxquelles la Société contribue directement. Ainsi, les actions, indicateurs et sous-objectifs associés à une même orientation sont regroupés afin de présenter les résultats obtenus ainsi qu'une synthèse des principales activités réalisées au cours de l'exercice. Elle offre ainsi une vision plus intégrée de la contribution de l'organisation aux priorités gouvernementales.

Orientation 1

Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2025-2026	Résultats 2025-2026
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1. Accroître le nombre d'ICI (industries, commerces et institutions) attestés IOR+	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR+ délivrées aux ICI, par rapport à l'année 2022-2023 (141 attestations en 2022-2023)	20 % (169 nouvelles attestations)	60 % (226 nouvelles attestations)
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	2. Favoriser le déploiement territorial de l'économie circulaire	Nombre de nouvelles feuilles de route régionales en économie circulaire	1 nouvelle feuille de route régionale	0 nouvelle feuille de route régionale
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	3. Soutenir le développement de débouchés québécois innovants afin d'améliorer la performance du traitement des matières résiduelles	Taux de projets innovants soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées	62 %	32 %

Orientation 1(suite)

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2025-2026	Résultats 2025-2026
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	4. Favoriser la réduction à la source	Nombre de nouvelles mesures structurantes liées à la réduction à la source	5 nouvelles mesures	6 nouvelles mesures
		Taux de projets en lien avec la réduction à la source soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées	34,5 %	3 %
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	5. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Taux de compréhension des campagnes publicitaires annuelles	Supérieur de 5 % à la norme	Donnée non disponible pour la période

Synthèse des activités

Au cours de l'année 2025-2026, les actions de RECYC-QUÉBEC ont contribué à mobiliser un nombre croissant d'organisations, de collectivités et de citoyens autour des principes de l'économie circulaire. La délivrance de 226 nouvelles attestations IOR+ a notamment permis d'accroître le nombre d'ICI engagés dans une démarche reconnue de gestion responsable des matières résiduelles.

L'accompagnement des municipalités et des acteurs régionaux est demeuré un levier important pour favoriser le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire. Bien qu'aucune nouvelle feuille de route régionale n'ait été recensée, plusieurs initiatives structurantes ont émergé, notamment à Gatineau et dans la région de Québec, tandis que les activités de transfert de connaissances et de soutien offertes par RECYC-QUÉBEC ont contribué à renforcer la capacité des collectivités à développer des projets circulaires adaptés aux réalités locales.

RECYC-QUÉBEC a également soutenu l'innovation par l'approbation de 59 projets, dont 19 présentant un caractère innovant marqué, ainsi que par diverses initiatives favorisant la réduction à la source, le réemploi et la lutte contre le gaspillage. Parmi celles-ci figurent le guide pour un mode de vie plus écoresponsable pour les entreprises du Québec, la publication d'un guide sur les meilleures pratiques municipales afin de favoriser le réemploi des textiles sur leur territoire ainsi qu'une première étude sur les retombées du réemploi au Québec.

Par ailleurs, le faible nombre de projets financés directement liés à la réduction à la source s'explique notamment par l'absence d'un programme d'aide financière ciblant spécifiquement cette approche. Néanmoins, deux des 59 projets approuvés intégraient de telles composantes, illustrant leur intégration ponctuelle dans certains projets soutenus.

RECYC-QUÉBEC a déployé plusieurs initiatives de communication visant à accroître sa notoriété, à faire connaître son rôle en matière de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et d'économie circulaire, ainsi qu'à encourager l'adoption de comportements plus responsables. Ces initiatives ont notamment porté sur la sobriété vestimentaire et la réduction à la source. Elles se sont traduites par des partenariats stratégiques, des actions de marketing de contenu, des collaborations avec des créateurs de contenu et des influenceurs, ainsi que par une présence soutenue sur différentes plateformes médiatiques et numériques. Ces actions ont permis de rejoindre divers publics et de favoriser une meilleure visibilité des messages de RECYC-QUÉBEC. Les différentes actions déployées ne se mesurent pas selon les mêmes paramètres que les campagnes publicitaires traditionnelles, mais plutôt à l'aide d'indicateurs de performance propres aux médias numériques et sociaux. Les résultats observés en matière de portée, d'engagement, de visibilité et de notoriété démontrent une contribution positive de ces initiatives à la reconnaissance de RECYC-QUÉBEC et à une meilleure compréhension de son rôle auprès des publics visés. Le lancement du positionnement L'effet circulaire en 2025-2026 a par ailleurs renforcé ce leadership en mobilisant un nombre croissant d'acteurs autour de solutions concrètes favorisant une gestion plus responsable des ressources.

Orientation 3

Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	6. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	Nombre de nouveaux partenariats à destination des groupes communautaires et des entreprises d'économie sociale	1 nouveau partenariat	1 nouvelle initiative

Synthèse des activités

RECYC-QUÉBEC a poursuivi son soutien aux groupes communautaires et aux entreprises d'économie sociale afin de favoriser leur participation à une économie plus durable. Le renouvellement du partenariat avec La Ruche pour le Fonds Moins c'est plus (FMC+) a permis de maintenir un levier concret pour le développement de projets générant des retombées positives dans les collectivités.

Parallèlement, les travaux réalisés avec le ministère du Tourisme sur la quantification des retombées environnementales, sociales et économiques de l'économie sociale dans le secteur touristique ainsi que la participation au comité interministériel du Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) ont contribué à mieux documenter les impacts du secteur de l'économie circulaire, à identifier ses priorités de développement et à mobiliser les acteurs autour de besoins communs en accompagnement, en formation et en développement de projets.

Développer les collectivités durablement

Synthèse des activités

En parallèle, un soutien financier important a été accordé à des projets visant l'optimisation des écocentres, l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les communautés isolées et nordiques ainsi que le déploiement d'initiatives d'économie circulaire adaptées aux réalités locales.

De plus, le partenariat avec Esplanade Québec dans le cadre du programme Mouvement circulaire a permis de soutenir des entreprises porteuses de solutions en économie circulaire dans plusieurs régions du Québec en leur donnant accès à de l'accompagnement spécialisé, à des activités de maillage et à des expertises adaptées, contribuant ainsi au dynamisme économique régional et au renforcement des écosystèmes d'innovation.

Orientation 5

Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2025-2026	Résultats 2025-2026
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9. Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	Proportion des interventions organisationnelles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	65 %	87,5 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10. Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables	Proportion de programmes de soutien financier durable	100 %	100 %
		Proportion de programmes de soutien financier durable octroyés aux entreprises	49 %	100 %
		Proportion d'octroi de commandites durables	100 %	100 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	11. Augmenter la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions organisationnelles intégrant des composantes responsables (par nombre de contrats) ¹	60 %	30,43 %
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	12. Accroître la performance environnementale de nos systèmes numériques	Indice de maturité numérique	77 %	86 %
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	13. Accroître le nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus	Nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC	20	17

¹ Seuls les contrats faisant l'objet d'une publication de renseignements sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec sont considérés dans cet indicateur, soit les contrats de services, d'approvisionnement et de construction de plus de 25 000 \$. Lors de l'inscription d'un contrat sur le SEAO, RECYC-QUÉBEC doit identifier les critères de développement durable auxquels souscrit le contrat.

Orientation 5 (suite)

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2025-2026	Résultats 2025-2026
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	14. Accroître le nombre de ministères et organismes attestés IOR+ de niveaux supérieurs	Nombre d'attestations IOR+ de niveaux Performance et supérieurs obtenues par les ministères et organismes	60	173
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	15. Accroître la part des employés utilisant les transports alternatifs à l'auto solo	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de RECYC-QUÉBEC	81 %	70 %
5.9.2 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	16. Soutenir le réseau parapublic pour le préparer aux grands défis de demain	Nombre de nouveaux partenariats à destination du réseau parapublic	1 nouveau partenariat	1 nouveau partenariat

Synthèse des activités

RECYC-QUÉBEC a continué d'intégrer les principes du développement durable à sa gouvernance, à ses pratiques de gestion et à ses interventions. En 2025-2026, plus de 10,5 M\$ ont été octroyés en soutien financier, dont 33 % à des entreprises, tandis que 48 commandites ont été accordées dans le respect des critères de la Politique sur les événements écoresponsables de l'organisation.

RECYC-QUÉBEC a également renforcé les critères de développement durable associés aux contrats 2027-2029 pour le traitement des pneus hors d'usage, en augmentant leur poids dans l'attribution des quantités de pneus. Les résultats de cette démarche se refléteront au cours de la prochaine année financière.

En 2025-2026, plusieurs contrats liés aux placements média et aux services de communication ont aussi été octroyés. Ces catégories d'achats offrent un potentiel intéressant pour développer des critères et des indicateurs de développement durable mieux adaptés à la réalité de ces services.

Parallèlement, le virage vers un numérique plus responsable s'est poursuivi grâce au déploiement de solutions infonuagiques favorisant l'automatisation des processus, la réduction des systèmes redondants et des usages papier ainsi qu'une utilisation plus efficiente des ressources numériques.

De plus, l'organisation a continué de promouvoir les modes de déplacement plus durables auprès de son personnel, notamment par sa participation au Mois du vélo et par l'offre de rabais corporatifs favorisant l'utilisation du vélo en libre-service.

RECYC-QUÉBEC a également soutenu l'amélioration de la performance environnementale du secteur public et des infrastructures de gestion des matières résiduelles. Au 31 mars 2026, 173 attestations IOR+ de niveau Engagé ou supérieur avaient été délivrées à des organisations publiques, reflétant ainsi l'intérêt soutenu du secteur public pour la reconnaissance de ses performances en gestion des matières résiduelles. Cet engagement se manifeste notamment dans les démarches entreprises par la Société québécoise des infrastructures (SQI), la Société québécoise du cannabis (SQDC) et le ministère de la Sécurité publique (MSP), qui ont fait attester plusieurs de leurs bâtiments. De plus, 17 centres de tri de résidus de CRD sont à présent reconnus par RECYC-QUÉBEC et plus de 1,2 M\$ en aide financière ont été accordés en 2025-2026 à des installations reconnues afin de soutenir leur performance. Enfin, l'entente conclue avec Santé Québec pour accompagner 30 hôpitaux de différentes régions du Québec dans le cadre du programme IOR+ constitue un levier important pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles au sein du réseau de la santé et renforcer l'exemplarité des établissements participants.



info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIGNE INFO-RECYC

Sans frais : 1 800 807-0678
Région de Montréal : 514 351-7835

BUREAU DE QUÉBEC

500, Grande Allée Est, bureau 201
Québec (Québec) G1R 2J7
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002



Titre : Rapport annuel de gestion 2025-2026
ISBN : 978-2-555-04882-9 (PDF)

Dépot légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En cohérence avec la mission de l'organisation,
le rapport annuel de gestion 2025-2026 existe
en version PDF et sur microsite.

Si vous désirez obtenir la version accessible
de ce document, conformément au Standard sur
l'accessibilité d'un document téléchargeable
(SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

